

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 38 (1953)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires
pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—



Régie des annonces : **ANNONCES SUISSES S.A.**
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 15 c.

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à Saint-Gall. Tél. (071) 2 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne



Saint-Gall, siège de l'Union et lieu du Congrès.

50^e Congrès Raiffeisen suisse

les 21 et 22 juin 1953, à Saint-Gall

Programme général
du
50^e Congrès Raiffeisen suisse
les 21 et 22 juin 1953, à Saint-Gall

Première journée: dimanche 21 juin 1953

A 16 heures, au pavillon Olma :

**Manifestation commémorative
du cinquantenaire de l'Union Raiffeisen suisse**

Programme :

1. Ouverture de fête par la Musique de la Ville.
2. Allocution du président de l'Union suisse, Dr Eugster.
3. 50 années d'action raiffeiseniste suisse, discours commémoratif du directeur Egger.
4. Toasts des invités.
5. Chœur final par la Musique de la Ville.

Après la manifestation : repas en commun, agrémenté de productions musicales et artistiques.

Deuxième journée: dimanche 22 juin 1953

A 9 heures au Pavillon Olma :

**50^e assemblée ordinaire des délégués
de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen)**

Ordre du jour :

1. Allocution d'ouverture du président de l'Union, Dr G. Eugster, conseiller national.
2. Désignation de 4 scrutateurs.
3. Présentation des comptes et bilan de 1952 ; rapport sur l'activité de la Caisse centrale, par le directeur J. Stadelmann.
4. Rapport sur l'activité de l'Office de revision et la situation des Caisses affiliées, par le directeur I. Egger.
5. Rapport et proposition du Conseil de surveillance, par le président A. Muller, conseiller national.
6. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan au 31 décembre 1952 et la répartition du bénéfice.
7. Proposition des Conseils de l'Union concernant une revision partielle des statuts permettant l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'administration.
8. Election complémentaire.
9. Discussion générale.

Droit de délégation selon art. 11 des statuts :

Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix.



Jour de joie!

*Un air de fête flotte sur nos cités,
Nos hameaux éloignés, nos beaux villages.
Quittant de chaque jour leurs activités,
Jeunes et vieux portent les témoignages
De ces cinquante ans de solidarité!*

*De l'Est à l'Ouest, ils se sont réunis
Fêtant avec joie notre Association
Raiffeisen! Tes labours, Dieu les a bénis!
Sur le sol de notre Confédération
Que d'angoissants cauchemars par toi sont
(bannis!*

*Ceux qui, conscients de leur félicité,
Sachant l'un des leurs de quelque mal atteint
Lui ont rendu la douce sérénité,
Une joie pure et profonde les étreint,
Riches d'une si forte fraternité!*

*Un bon sourire embellit le visage
De ceux qui plusieurs fois ont eu le bonheur
D'un conseil prudent, du secours d'un sage.
Le courage à nouveau envahit leur cœur
De l'avenir prospère, il est le sûr présage...*

*Ils sont là aussi les ardents pionniers
Dont la foi eut raison de débuts soucieux.
Et tous ceux qui ont peiné sur les chantiers
Qui ont donné leur vie! Ah! les laborieux!
Que l'on comprenne les splendeurs de leurs
(métiers!*

*Dans la riche diversité de leurs langages
Fiers d'un passé de généreuse abnégation
Ils expriment, unanimes dans leurs hommages,
Les bienfaits de notre Association
Et les présentent en d'émouvantes images.*

*Livrons-nous entièrement à la joie
De fêter un si bel anniversaire. (voie.
Que les jeunes marchent vaillamment dans la
De leurs ancêtres, cette voie forte et salutaire.
Que Dieu protège, à qui ses dons Il octroie!*

*Drapeaux, claquez au vent,
Cloches carillonnez gaiement,
Jour de joie, jour de liesse
Qu'on le répète à tout venant:
Les Caisses Raiffeisen ont cinquante ans!*

G. M.

Bienvenue aux raiffeisenistes !

par E. Anderegg, syndic de la ville de Saint-Gall

Grande a été notre satisfaction et vive notre joie d'apprendre que le 50^e Congrès Raiffeisen suisse aura lieu dans notre ville de Saint-Gall, la métropole de la Suisse orientale.

Après de modestes débuts, votre organisation s'est remarquablement développée. Elle groupe aujourd'hui un nombre considérable de Caisses locales et de fédérations de tout le pays. Initiative individuelle, effort personnel et entraide ! Telles sont les forces motrices de votre mouvement. C'est également à ces grands principes que la ville de Saint-Gall doit son essor et sa grandeur tout au long de son histoire.

La cité du moine Gall, qui compte aujourd'hui 70 000 habitants, est une vieille place de commerce. Au début du moyen âge déjà, elle s'acquiert une réputation mondiale dans le tissage et le commerce des toiles. L'industrie des textiles devait par la suite marquer de son empreinte toute la vie et l'essor de la cité. En faisant connaître très tôt au peuple saint-gallois les aléas du commerce international, cette activité éveilla en lui l'esprit d'initiative, le sens des affaires et le goût du travail bien fait qui s'exprime dans ce qui s'appelle la *qualité saint-galloise*. Au tissage de la toile succéda l'industrie du coton, puis celle de la dentelle et de la broderie. Les produits textiles de Saint-Gall firent ainsi la conquête des marchés non seulement européens

mais également mondiaux. Malgré les perturbations internationales et les profondes crises qui l'ont frappée, Saint-Gall est parvenue à maintenir jusqu'à nos jours sa position de métropole internationale du textile. Si l'artisanat, le commerce et l'industrie constituent toujours le centre économique vital de la ville, on trouve cependant encore dans la périphérie de nombreuses et prospères exploitations agricoles.

Les origines de la cité comme unité politique sont étroitement liées à celles du monastère. Au cours d'une histoire mouvementée, Saint-Gall devint une ville libre, une république, un Etat-ville complet avec armée propre et pouvoir de conclure des alliances. Ses corporations lui donnèrent également très tôt une vie culturelle excessivement développée. Sa position ne s'ébranla que vers la fin du XVIII^e siècle à la suite des remous de la Révolution française et, en 1798, elle perdit définitivement sa souveraineté. Dès lors, notamment depuis la fondation du canton, en 1803, Saint-Gall n'est plus qu'une simple commune politique du canton dont elle fut cependant promue capitale.

Mais c'est indéniablement sur le plan culturel que la ville de Saint-Gall doit ses traditions et sa gloire. A l'origine de cette culture figure le moine Gall qui, venant d'Irlande, s'établit il y a 1300 ans dans la vallée de la Steinach. Gall était

venu pour christianiser le pays, pour y dresser la Croix. Cette mission fut poursuivie plus tard et durant des siècles par le monastère et son école. Tous les arts furent mis au service de cette grande mission. On peut s'en rendre compte aujourd'hui encore en visitant la bibliothèque abbatiale et les innombrables trésors qu'elle contient.

Au XVI^e siècle, l'activité culturelle de la Ville de Saint-Gall devait connaître une impulsion nouvelle sous l'influence du grand humaniste, savant et réformateur Joachim Vadian. La bibliothèque qui porte son nom témoigne aujourd'hui encore de l'étendue et de la richesse de son activité. Alliée à l'œuvre scientifique de l'Abbaye, l'action humaniste, réformatrice de Vadian a marqué l'activité culturelle saint-galloise qui n'a cessé de s'accroître jusqu'à nos jours. Nous songeons dans cet ordre d'idée au théâtre permanent dû à l'initiative du fondateur du canton Muller-Friedberg ; nous pensons aux musées, à toutes les sociétés, organisations ou institutions culturelles, tout spécialement à l'Université commerciale qui a conquis le grade de première école des sciences d'économie politique du pays.

De toutes les parties de la Suisse, les délégués viendront nombreux à votre Congrès jubilaire dans notre cité. Puisse-ils sentir passer sur eux à cette occasion le souffle de la vieille culture saint-galloise et communier dans l'esprit progressiste de notre population. Puisse enfin l'idéal d'initiative personnelle et de l'entraide communautaire planer sur les débats du Congrès et les rendre fructueux.

Avant-propos sur le Congrès

Il convenait certainement d'accorder à Saint-Gall, siège de l'Union et centre de rayonnement du raiffeisenisme suisse, l'insigne honneur et la satisfaction de recevoir les délégués des Caisses affiliées qui viendront de la Suisse entière, plus nombreux que jamais, pour tenir leur Congrès annuel, sous le signe, cette fois-ci, du cinquantenaire de notre association nationale.

Saint-Gall accueillera les délégués avec empressement et tout est mis en œuvre pour leur rendre aussi intéressant et agréable que possible leur bref séjour en Suisse orientale. Comme la participation sera certainement considérable et que les possibilités de logement en ville même sont relativement restreintes, tous les hôtels des villes et stations touristiques environnantes ont été réservés à l'intention des délégués qui se seront réguliè-

rement annoncés. Loin d'être pour ces derniers un désagrément, cette décentralisation constituera au contraire un charme de plus à cette époque de l'année.

* * *

En considération du cinquantenaire de l'Union, le Congrès comprendra cette année un certain nombre de manifestations spéciales, qui se dérouleront cependant sans faste, selon la bonne tradition raiffeiseniste.

Le samedi 20 juin les Conseils de l'Union tiendront séance. Puis aura lieu à Bichelsee, berceau du raiffeisenisme et de l'Union suisse, l'inauguration officielle du monument érigé à la mémoire du curé J.-E. Traber, promoteur du mouvement, en présence des autorités de l'Union, des délégués des Fédérations cantonales, des représentants des Associa-

tions Raiffeisen de l'étranger, des invités officiels et de la presse.

Le dimanche 21 juin se tiendra tout d'abord à 14 h. 30, au Casino, l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union.

Puis, à 16 heures, aura lieu au Pavillon Olma, une cérémonie commémorative du cinquantenaire de l'Union suisse. Encadrée par des morceaux chorals de la Musique de la ville de Saint-Gall, la manifestation comporte tout d'abord une allocution de circonstance du président de l'Union, M. le conseiller national Eugster. Puis M. le directeur Egger prononcera le discours commémoratif. Plusieurs hôtes d'honneur de Suisse et de l'étranger, notamment le représentant du haut Conseil fédéral, s'adresseront ensuite aux raiffeisenistes suisses.

Cette cérémonie sera immédiatement suivie, dans le local même, d'un repas en commun, agrémenté de diverses productions musicales et artistiques. Cette partie familière permettra aux délégués de fraterniser dans la réconfortante ambiance confédérale traditionnelle.

L'assemblée ordinaire des délégués se déroulera le *lundi 22 juin*, à 9 heures, également au Pavillon Olma.

Après le discours inaugural du président de l'Union aura lieu la présentation des rapports des deux directeurs de l'Union. Ces rapports exposant la situation actuelle de la Caisse centrale, les résultats de l'activité de l'Office de revision et l'état du mouvement tout entier seront du plus haut intérêt en fixant les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution actuelle économique et financière. L'assemblée entendra ensuite le rapport et les propositions du président du Conseil de surveillance et sera appelée à se prononcer sur l'adoption des comptes et la répartition du bénéfice.

A l'ordre du jour figure encore cette année une proposition des Conseils de l'Union concernant une revision partielle des statuts permettant l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'administration. Un certain élargissement de ce Conseil s'avère désirable ensuite du développement croissant de l'Union et afin de permettre par la suite une représentation équitable des diverses régions du pays. Si cette proposition est acceptée, l'assemblée devra procéder à une première élection complémentaire que les circonstances justifient tout particulièrement.

Le programme général du Congrès qui a été soumis aux Caisses affiliées a été conçu aussi bien que possible et la régie en sera assurée comme d'ordinaire avec soin par la Centrale de l'Union. A côté des heures de délibérations et de travail, ce programme laisse aux participants des loisirs agréables. Possibilité est ainsi offerte aux délégués, notamment de visiter la ville et, si le cœur leur en dit, de faire des excursions au Saentis, sur le lac Bodan, ou encore d'aller en pèlerinage, au travers de la riche campagne saint-galloise et thurgovienne, jusqu'à Bichelsee, berceau de l'Union.

Nous convions chaleureusement les Caisses affiliées à cette fête jubilaire des 21 et 22 juin prochains et dorés et déjà souhaitons à leurs délégués une cordiale bienvenue. Sx.



Le « Foyer Raiffeisen » suisse

Au cœur de la ville de Saint-Gall, à 3 minutes de la gare, à l'Unionplatz, quelque peu en retrait derrière un petit jardin, se trouve un gros bâtiment de modeste apparence.

C'est le siège social de l'Union.

Ce bâtiment n'a rien d'un palais de banque. Il ne porte pas d'enseigne tapageuse, mais simplement la firme sociale et cette désignation « Raiffeisenhaus », c'est-à-dire « Le Foyer Raiffeisen ».

Cette dénomination caractéristique a été choisie à l'époque pour bien manifester l'intention des dirigeants de ne pas faire de notre centrale une citadelle de la finance ou de l'administration, mais au contraire un intime et véritable « foyer », où chacun travaille avec cœur et âme pour la cause et la grande famille raiffeiseniste suisse, et où tous les membres de cette dernière y sont toujours accueillis avec empressement et s'y sentent à l'aise.

Aussi les délégués qui viendront nombreux à Saint-Gall, de la Suisse entière, à l'occasion du Congrès jubilaire, ne manqueront pas de prendre contact avec le « Foyer Raiffeisen ».

L'Union Raiffeisen suisse jubilaire

SON BUT, SON ORGANISATION, SON ACTIVITE

par H. Serex, vice-directeur

Quand, sous l'impulsion du pionnier Traber, un certain nombre de Caisses Raiffeisen eurent été créées en Suisse, celles-ci éprouvèrent le besoin de s'unir pour défendre leurs intérêts communs.

En fait, il s'agissait alors pour elles de réaliser le sixième des principes fondamentaux du système Raiffeisen : le *groupement en Fédération nationale*. Tout comme Raiffeisen en Allemagne, Traber s'était rendu compte d'emblée que la coo-

pération rurale d'épargne et de crédit n'est véritablement possible que sur la base des principes intégraux du système, dans le cadre d'une organisation nationale adéquate, disposant non seulement d'un office de revision spécialisé et expérimenté, mais encore d'une Caisse centrale autonome, en un mot d'une *Centrale* capable d'assurer en toute circonstance l'existence, le développement et la prospérité des Caisses fédérées.

C'est ainsi que le 25 septembre 1902, 21 délégués de 10 des premières Caisses Raiffeisen fondaient l'« Union suisse des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen) » actuelle. Dans le numéro spécial publié l'an dernier à l'occasion du 50e anniversaire, le *Message Raiffeisen* a relaté la genèse et les péripéties de cette fondation.

Les fondements étaient ainsi posés. Il ne restait plus qu'à construire, aménager, perfectionner. Cela n'alla pas sans peine et sans effort, car multiples et considérables furent les difficultés rencontrées. Le curé Traber s'y employa tout d'abord, avec courage et un dévouement admirable. Il eut ensuite de brillants continuateurs, notamment en la personne de M. le directeur Stadelmann et de feu le directeur Heuberger. Et aujourd'hui, après cinquante années de travail constructif persévérant, la grande famille raiffeiseniste suisse a le bonheur de posséder une Union centrale bien organisée, véritable foyer de rayonnement du mouvement coopératif rural d'épargne et de crédit.

Tout jubilé est une occasion de faire le point. Examinons donc aujourd'hui brièvement ce qu'est et ce que veut l'Union Raiffeisen suisse et voyons une fois notre Centrale à l'œuvre.

La tâche et le but.

Conformément aux statuts, l'Union Raiffeisen suisse a pour but de réaliser, sur la base de l'action commune, le progrès économique et social du peuple selon la conception chrétienne, par la fondation et le développement de Caisses coopératives de crédit constituées d'après le système Raiffeisen. L'Union n'est donc pas un but en soi. Son seul objectif est de servir les Caisses affiliées et le mouvement Raiffeisen dans son ensemble.

L'Union Raiffeisen suisse est une fédération coopérative régie par les dispositions respectives du code des obligations. Peuvent seules être sociétaires les coopératives locales de crédit organisées selon les principes Raiffeisen. C'est sans contredit à cette condition que le mouvement doit d'avoir conservé au cours des ans son originalité et son caractère essentiellement coopératif.

Les sociétés affiliées ont le droit de recourir à l'Union pour la sauvegarde de leurs intérêts et de se servir de ses institutions, notamment d'obtenir des renseignements et des conseils, de bénéficier de la revision professionnelle et d'utiliser la Caisse centrale pour placer à intérêt les fonds disponibles et obtenir des crédits que les circonstances peuvent justifier.

Comme obligation financière importante, les sociétés affiliées ont notamment

Le seul moyen d'assurer l'avenir des Caisses de crédit mutuel est l'organisation grâce à laquelle ces coopératives locales ne demeurent plus isolées et ne sont plus assujetties aux événements accidentels et aux vicissitudes du temps, parce que cette organisation assure, pour ainsi dire à chacune d'elles, une administration continue qui sera transmise à la postérité la plus lointaine.

F.-G. RAIFFEISEN.

celle de verser à la Caisse centrale une part sociale de 1000 francs pour chaque centaine ou fraction de centaine de mille francs de la somme de leur bilan, mais au maximum 50 parts; elles sont également tenues, au besoin, d'effectuer des versements supplémentaires au sens de l'art. 871 al. 1 C.O. jusqu'à concurrence de 1000 francs par part sociale statutaire. Parmi les autres obligations accessoires figurent celle de se soumettre à la revision annuelle de gestion de l'Union et celle de n'entretenir de relations bancaires qu'avec la Caisse centrale. Les Caisses doivent aussi observer les statuts, se conformer à la comptabilité uniforme adoptée et remettre leurs comptes et bilan à l'Union avant le 1er mars.

Les organes de l'Union.

Ces organes sont :

1. L'assemblée des délégués des Caisses.
2. Le Conseil d'administration.
3. Le Conseil de surveillance.
4. La Direction.

L'assemblée des délégués se réunit ordinairement chaque année pour l'approbation des comptes annuels. Elle procède aux élections et est l'autorité suprême dans toutes les questions importantes. Cette assemblée (Congrès de l'Union), à laquelle prennent part ordinairement de 1000 à 1500 délégués qui viennent de la Suisse entière est une manifestation particulièrement importante du mouvement. Elle est la grande revue annuelle des forces raiffeisenistes, le renouvellement du serment de fidélité aux principes qui sont à la base de l'œuvre, l'expression enthousiaste de l'union confédérée et de la mutuelle solidarité des raiffeisenistes, le renforcement enfin des liens qui les rattachent à l'idéal coopératif chrétien, à la réalisation duquel ils travaillent.

Le Conseil d'administration de sept membres est l'organe de haute direction de l'association; il veille à la sauvegarde des intérêts généraux de l'Union et des Caisses affiliées.

Le Conseil de surveillance est composé de cinq membres. Il a pour mission de surveiller toute l'activité du Conseil d'administration et de la Direction et de

fonctionner comme organe de contrôle au sens de la loi. Indépendamment du contrôle professionnel par une société fiduciaire, ce Conseil procède à la revision de la Caisse centrale et présente à l'assemblée des délégués un rapport et des propositions sur l'activité du Conseil d'administration et de la Direction.

La Direction comprend deux départements: l'Office de revision et la Caisse centrale. A la tête de chacun de ces secteurs est placé un directeur dont les pouvoirs sont stipulés par un règlement édicté par le Conseil d'administration.

Telle est, dans ses grandes lignes, la structure actuelle, juridique et organique de l'Union Raiffeisen suisse. Celle-ci a son siège social à Saint-Gall, où elle possède un bâtiment dans lequel sont aménagés ses différents services.

Cette Centrale du mouvement, cette Maison Raiffeisen suisse, bien charpentée, repose sur deux colonnes maîtresses: la Caisse centrale et l'Office fiduciaire et de revision.

La Caisse centrale

Cette institution de l'Union sert de canal de virement et de réservoir compensatoire des capitaux des Caisses affiliées.

D'une part, la Caisse centrale réceptionne et fait valoir de manière sûre et rémunératrice non seulement les réserves de disponibilités légalement imposées (liquidité) mais encore les autres fonds dont les Caisses n'ont momentanément pas emploi sur place. Elle accepte également des dépôts d'argent du public.

D'autre part, la Caisse centrale accorde aux Caisses fédérées les crédits dont elles peuvent avoir besoin selon les circonstances.

Dès la fondation de l'Union, le curé Traber chercha à faire de la Caisse centrale un établissement financier absolument indépendant. Tout au début il la géra lui-même en corrélation avec la Caisse de Bichelsee. C'était alors possible en raison de l'état modeste de l'Union. Mais cela s'avéra rapidement insuffisant. En 1906, on confia la gérance de la Caisse centrale à un établissement de banque dans l'intention d'augmenter par là sa capacité d'action et de lui permettre

de rendre davantage de services aux Caisses affiliées. Cette situation présentait, on le conçoit, de gros inconvénients. Aussi aspirait-on de plus en plus à posséder une Caisse centrale absolument autonome et indépendante. En 1912, le Conseil de direction chargeait M. Stadelmann, notre directeur actuel, de s'occuper de la question. Avec le talent d'administrateur et l'intrépidité qui le caractérisent, M. Stadelmann parvint à réaliser en très peu de temps le plan initial du pionnier Traber : il libéra la Caisse centrale de la tutelle des banques et en fit au cours des années l'institution entièrement indépendante, forte et prospère, que nous avons le bonheur de posséder aujourd'hui ; le véritable bastion du mouvement Raiffeisen suisse.

A fin 1952, la Caisse centrale possédait un bilan de 227,9 millions avec un mouvement d'affaires pour l'exercice de 1,3 milliard de francs. Au passif figurent les avoirs des Caisses affiliées de 177,9 millions, dont 116,2 millions à terme et 61,7 millions à vue, et 36 millions de dépôts du public sous différentes formes. Les principaux postes de l'actif sont représentés par un portefeuille de titres de 95 millions et des placements hypothécaires de 77 millions ainsi que des avances aux Caisses fédérées pour 12 millions. Les réserves se montent à 4,5 millions et le capital de garantie atteint 20,9 millions de francs.

On trouvera plus loin un tableau statistique du développement et de l'affermissement de la Caisse centrale au cours de ses 50 années d'existence.

Immenses sont les privilèges que la Caisse centrale accorde aujourd'hui aux Caisses fédérées :

Privilège de pouvoir traiter auprès d'elle les opérations financières courantes aux meilleures conditions possibles, de manière simple et rapide, compte étant toujours tenu des véritables besoins de chaque Caisse.

Privilège de taux ensuite. Les Caisses touchent un intérêt pour tous leurs avoirs en compte à vue qui, en banque, ne rapportent ordinairement rien. Et pour les placements à terme le taux bonifié correspond également à celui du rendement brut des obligations sur le marché mais avec exonération des droits de timbre fédéraux.

Privilège de sécurité aussi. Les Caisses sont dispensées d'entretenir en propre un portefeuille de titres et préservées en même temps des risques que pourraient leur faire courir les variations de cours.

Autre privilège important encore : la Caisse centrale prend à sa charge une partie des frais occasionnés par la revi-

Nos Caisses Raiffeisen et leur Union suisse ont déjà rendu les plus précieux services à la classe agricole et moyenne et en particulier à la population de nos vallées alpestres. D'ici quelques années il ne devrait plus y avoir en Suisse une seule vallée et dans cette vallée plus une seule commune qui ne soit dotées d'une Caisse Raiffeisen.

Dr G. BAUMBERGER, conseiller national, 1929.

(Conclusion de l'enquête officielle sur les conditions d'existence de la population montagnarde.)

sion et par l'activité accessoire déployée exclusivement dans l'intérêt des Caisses et du mouvement. Les émoluments de revision des Caisses n'atteignent ainsi dans la règle que le quart ou le tiers de ceux du tarif officiel des sociétés fiduciaires.

La Caisse centrale s'efforce d'augmenter constamment les services qu'elle rend aux Caisses. Mais elle place toujours au-dessus de tout sa mission première qui est de garantir la capacité de paiement des Caisses fédérées et d'assurer en toute circonstance la défense financière du mouvement.

Le bilan de la Caisse centrale est entièrement sous le signe de cet objectif ; les actifs de premier choix et les réserves considérables de disponibilités et de valeurs facilement mobilisables au besoin qui y figurent dénotent une situation saine et forte. Grâce à la politique prévoyante constamment pratiquée, le mouvement Raiffeisen suisse est parvenu à satisfaire jusqu'ici à toutes ses prestations sans mendier une aide extérieure ; il jouit ainsi d'une complète indépendance qui lui donne autorité et prestige. Cette indépendance, bien le plus précieux des individus, des associations et des peuples, la Caisse centrale, forte de la collaboration compréhensive des Caisses, la maintiendra jalousement à l'avenir encore.

L'Office fiduciaire et de revision.

L'activité que déploie ce second important département de l'Union est excessivement étendue et variée. Elle est toute axée sur cet objectif : *assurer la bonne marche, la sécurité et la prospérité des Caisses fédérées en augmentant la confiance et la considération dont elles sont l'objet.*

Il ne suffit pas à une œuvre comme la nôtre d'afficher un noble idéal ; il ne lui suffit pas de posséder des principes fondamentaux éprouvés et une bonne organisation constitutionnelle. C'est dans la pratique et la durée que le raiffeisenisme doit s'affirmer. Raiffeisen ne disait-il pas lui-même : « Il est assez facile de fonder des Caisses ; ce qui est difficile s'est de bien les administrer et de maintenir constamment à leur base les principes qui sont les leurs ».

Concourir à cela est la grande mission de l'Union en général et de l'Office de revision en particulier.

La revision professionnelle des Caisses fédérées a été rendue statutairement obligatoire dès le début. L'Union a été la première des fédérations de coopératives du pays à l'instituer. Le système de revision introduit, rudimentaire à l'origine, a été mis au point, développé et constamment perfectionné au cours des 50 années de pratique et d'expérience. Ses sources d'autorités sont aujourd'hui non seulement les statuts mais encore, depuis 1934, la loi fédérale sur les banques.

Les éléments qui donnent une efficacité particulière à la revision de l'Union sont de différents ordres :

D'ordre organique d'abord : elle assure la surveillance supérieure du mouvement, réalise l'organisation technique, pourvoit les Caisses d'un matériel de comptabilité et de gérance bien approprié.

D'ordre instructif ensuite : le reviseur vient dans chaque Caisse comme un collaborateur, un conseiller, un ami : il a à cœur d'initier les caissiers et les administrateurs au sérieux accomplissement de leur tâche.

La revision est aussi naturellement d'ordre critique ; le reviseur sera aussi un juge sévère lorsque les circonstances l'exigent.

Toutes les Caisses Raiffeisen poursuivent un unique et même but : améliorer les conditions d'existence économique et morale de la classe moyenne, protéger cette dernière, la renforcer, la défendre. Aussi est-il tout naturel que ces Caisses collaborent ensemble à la réalisation de cet objectif commun. Or, cela n'est possible que si elles s'unissent, si elles s'organisent en une fédération nationale.

Curé J.-E. TRABER.



Saint-Gall. La cathédrale.

La loi impose au reviseur de lourdes responsabilités. Elle lui donne pour mission de veiller à ce que les statuts soient rigoureusement observés; le reviseur fait donc des sondages détectifs étendus dans les livres et documents comptables car il doit attester notamment que le bilan est conforme aux données d'une comptabilité sérieusement tenue. Le reviseur soumet aussi à une critique sévère l'administration générale par les dirigeants; il examine tant au point de vue formel que matériel les prêts accordés et leurs garanties et réclame que toutes les lacunes constatées soient immédiatement comblées, car la loi lui fait une obligation de déclarer si, oui ou non, les dépôts confiés sont bien couverts par des actifs de bon aloi normalement garantis matériellement et formellement.

Indépendamment de cette tâche avant tout légale, les reviseurs et l'Office de revision ont encore une autre importante

mission: celle de veiller à ce que les principes idéologiques du mouvement soient scrupuleusement respectés, afin de préserver les Caisses de la sclérose et de la dégénérescence. Le rayonnement et l'efficacité des Caisses ne reposent pas seulement sur la prospérité matérielle, mais aussi et surtout sur leurs valeurs spirituelles. C'est pourquoi la flamme raiffeiseniste doit être constamment entretenue, ranimée.

L'action de revision sur place s'accompagne également d'une surveillance générale constante qui s'exerce depuis la Centrale: examen constant de l'exploitation du compte courant, miroir des affaires courantes des Caisses, surveillance de la prompte et complète régularisation des lacunes constatées lors de la revision, droit de veto concernant les affaires susceptibles de causer des risques et des difficultés.

L'Office de revision a ainsi largement contribué au fait que jamais encore une

Caisse Raiffeisen n'a fait perdre un déposant et n'a dû recourir à la responsabilité des sociétaires.

Signalons encore, pour être complet, que sur ces deux piliers angulaires de la Maison Raiffeisen suisse que sont la Caisse centrale et l'Office de revision, se soudent d'autres colonnes secondaires, institutions spéciales créées au cours des ans au service des Caisses affiliées.

Il y a le *Secrétariat* qui permet de réaliser facilement les initiatives en vue de la fondation de nouvelles Caisses et qui est à disposition des dirigeants pour les conseiller et les renseigner sur toutes les questions administratives et juridiques.

Mentionnons encore l'*Economat* (service de fournitures), qui fournit aux Caisses, à des conditions avantageuses, tout le matériel nécessaire à leur activité.

A ces institutions s'ajoutent encore la *Coopérative de cautionnement*, le *Contentieux*, la *Caisse d'allocations familiales* ainsi que le *Fonds de garantie de bonne gestion des caissiers* tout récemment constitué.

Tous ces différents secteurs font de la Centrale, de la Maison Raiffeisen suisse le véritable refuge paternel, le foyer de vie et de rayonnement des Caisses et du mouvement tout entier.

950 Caisses avec 100 000 sociétaires, 430 000 déposants d'épargne, plus d'un milliard de dépôts confiés avec 50 millions de réserves, tel est le résultat de 50 années de coopération rurale au sein de l'Union Raiffeisen suisse.

Les prochaines manifestations jubilaires fourniront l'occasion aux raiffeisenistes de se réjouir des réalisations de ce premier demi-siècle d'activité et de rendre un juste hommage à tous ceux qui, du bas au haut de l'échelle, ont été les artisans de ces succès.

Développement de la Caisse centrale de l'Union Raiffeisen suisse

1903—1952

Année	Mouvement général	Bilan	Capital social versé	Réserves
1903	818 120	240 516	2 400	221
1907	2 688 729	897 757	45 450	927
1912	9 410 517	1 754 854	134 600	10 140
1917	82 528 267	8 118 179	383 000	37 000
1922	219 644 398	12 861 006	1 076 500	100 000
1927	352 625 575	20 749 104	1 500 000	300 000
1932	384 296 759	38 937 858	2 100 000	680 000
1937	375 124 081	64 312 883	2 700 000	1 050 000
1942	652 402 774	136 108 979	5 087 000	1 650 000
1947	1 019 067 147	198 917 252	7 100 000	2 900 000
1952	1 331 506 585	227 976 359	8 200 000	4 500 000

Evolution du mouvement Raiffeisen en Suisse

par Géo Froidevaux, reviseur

Le numéro jubilaire du *Messenger* d'octobre 1952 publiait une étude du Dr A. Edelmann, sur « L'introduction des Caisses Raiffeisen en Suisse ». Pour la compléter, il convient d'étudier l'évolution du mouvement raiffeiseniste suisse au cours de son premier demi-siècle d'activité pour situer sa position actuelle dans l'économie rurale.

Effectif des Caisses.

C'est le 1er janvier 1900 que la première « Caisse d'épargne et de prêts, système Raiffeisen », a commencé son activité en Suisse. A fin 1952, 950 de ces établissements de crédit mutuel se groupent dans leur Union suisse. Le mouvement raiffeiseniste s'est étendu à tout le territoire de la Confédération. Son fondateur, le curé Traber, et les premiers pionniers de cette œuvre éminemment sociale auraient-ils osé espérer un tel développement ?

18 nouvelles Caisses en moyenne ont vu le jour chaque année. Aux périodes riches en fondations d'après-guerre, années caractérisées par une grande pénurie d'argent ou par des crises économiques, succédaient des périodes plus calmes. Ainsi, les années 1912, 1915 et 1940 ne virent que 4 naissances chacune alors que les années 1919 à 1921 puis 1925 à 1932 en virent 28 et même plus chacune. On en compta 33 en 1945 et 34 en 1946 : c'était l'âge d'or ! Le canton de Soleure conserva le premier rang pour le nombre de Caisses jusqu'en 1907, puis Saint-Gall jusqu'en 1926 alors que cette première place lui fut ravie par le Valais qui la détient encore avec ses 123 sections.

Effectif des membres.

Pour la première fois en 1952, l'effectif des membres a dépassé les cent mille. L'augmentation annuelle a varié de 1800 à 4 500 au gré du rythme des fondations et des périodes de fort développement. L'effectif moyen par Caisse est de 104 sociétaires.

D'après les idiomes parlés en Suisse, la situation se présente ainsi :

	Caisses	sociétaires
allemand	578	71 105
français	306	26 075
romanche	38	2 521
italien	28	1 462

Par profession, les raiffeisenistes suisses se répartissent de la manière suivante, à fin 1950 :

Paysans	41 189 ou 43,4 %
Artisans et métiers	15 260 ou 16,1 %
Fonctionnaires et employés	9 333 ou 9,8 %
Ouvriers	19 153 ou 20,2 %
Autres professions	7 160 ou 7,5 %
Personnes morales	2 849 ou 3 %

Fait caractéristique de l'évolution de l'économie suisse, la proportion des agriculteurs sociétaires a passé de 59 % en 1938 à 43,4 % en 1950, diminution compensée par l'augmentation des ouvriers et des professions diverses.

La somme du bilan.

La progression constante et rapide de la somme du bilan est un témoignage irrécusable de la confiance toujours grandissante du peuple des campagnes envers ces petites institutions locales d'épargne et de crédit qui reposent sur des principes dont le temps et l'expérience ne font que confirmer la parfaite solidité. De l'humble Caisse de Bichelsee qui ne possédait à sa naissance que l'audacieux courage du pionnier Traber et l'espoir des premiers collaborateurs dans l'effort personnel et l'entraide des membres, le mouvement s'inscrit, après 50 ans, avec un chiffre du bilan de 1 milliard 101 millions.

Après 40 ans d'existence, le bilan de l'ensemble des Caisses atteignait 450,13 millions. Il a donc plus que doublé au cours des 10 dernières années ou plus exactement augmenté de 651,47 millions. Si, pendant cette même dernière décennie, l'augmentation du bilan a été de 54,2 % dans l'ensemble des banques suisses, elle a été de 116,6 % dans les Caisses Raiffeisen.

La Caisse Raiffeisen trouve son administration facile et sa pleine sécurité dans la circonscription restreinte. Si l'envergure du bilan en est limitée, la vie de la Caisse n'en est que plus parfaite et à la mesure des ruraux. Le tableau suivant fait ressortir ce caractère typique des Caisses locales :

1952	
Bilan jusqu'à 1 million	609 Caisses
de 1 à 3 millions	269 Caisses
de 3 à 7 millions	64 Caisses
de 7 à 11 millions	6 Caisses
de 15 à 16 millions	2 Caisses
Total	950 Caisses

Les Caisses Raiffeisen comme instituts d'épargne.

La Caisse Raiffeisen offre à la population des campagnes une occasion facile de placer ses économies et favorise par là l'esprit d'épargne. Elle accepte des dépôts sur livrets d'épargne, contre obligation de caisse et en compte courant. La possibilité de placement la plus usitée, la plus populaire est :

La Caisse d'épargne.

A fin 1952, les dépôts d'épargne constituent le poste le plus élevé des passifs, soit 687,7 millions de francs ou 62,4 % du chiffre du bilan, respectivement 66,6 % des fonds étrangers. Cette proportion, qui était de 40 % en 1933, n'a fait qu'augmenter au cours des ans.

Le pourcentage de l'accroissement des avoirs d'épargne s'inscrit comme suit par rapport à l'ensemble des banques suisses :

	Ensemble des banques	Caisses Raiffeisen
1921-1930	72,9 %	179,5 %
1931-1940	10,3 %	91,7 %
1941-1950	58,1 %	144,4 %

L'avoir moyen par carnet dans les Caisses Raiffeisen a passé de 413 francs en 1910 à 1 602 francs en 1950. Il était à la même époque de 1 635 francs dans l'ensemble des banques suisses.

Le 81,9 % des livrets d'épargne, c'est-à-dire 392 465 livrets ont un montant inférieur à 5 000 francs (livrets jouissant du privilège légal aux termes de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne). Ces livrets ne représentent cependant que le 46,6 % du total des dépôts d'épargne.

Intéressante assurément serait une statistique établissant la provenance des capitaux d'épargne des différents groupements professionnels du pays. Une telle enquête à ce sujet a été faite auprès d'un certain nombre de Caisses dans chaque canton — 115, soit le 1/8 des Caisses — choisies dans les communes typiques, vraiment représentatives de la situation régionale, communes agricoles proprement dites. Toutes réserves faites, nous n'hésitons pas à en livrer le résultat à titre d'orientation.

Fonds déposés par :	En % des dépôts d'épargne	En % des livrets d'épargne
Agriculture	39,03	38,60
Artisanat et métiers	17,01	12,87
Ouvriers	15,46	22,62
Fonctionnaires et employés	9,55	9,75
Autres professions	7,06	6,54
Communes et corporations de droit public	6,79	2,77
Sociétés, coopératives, associations	3,45	4,77
Inconnus	1,65	2,08
Totaux	100 %	100 %

Les comptes de dépôts.

Leur rôle dans l'économie des Caisses Raiffeisen est de second plan. A fin 1952 leur montant atteint 25,8 millions de francs, soit le 2,3 % de la somme du bilan.

Les obligations de caisse.

Dès le début de leur existence, les Caisses Raiffeisen ont pratiqué ce mode particulier de dépôt d'argent. La progression de ce chapitre a été la suivante :

Année	Montant en millions de Fr.
1920	26,35
1930	72,49
1940	112,32
1950	179,44
1952	196,95

Les dépôts en compte courant.

Ils occupent le 3e rang dans la gestion des Caisses Raiffeisen, et ont évolué comme suit au cours des années :

Année	Avoirs en millions de Fr.
1920	25,38
1930	40,26
1940	43,58
1950	93,88
1952	108,93

Les dépôts en compte courant sont surtout des capitaux d'exploitation dont les clients peuvent librement disposer en tout temps par chèques ou virements.

Les capitaux confiés aux Caisses Raiffeisen sur livrets d'épargne, carnets de dépôts, contre obligations ou en compte courant, ont atteint le milliard au cours de l'année 1952. Ils étaient de 1 milliard 019 469 985 fr. 58 au 31 décembre, soit de 92,5 % de la somme du bilan.

Fait à noter, au bilan des Caisses Raiffeisen ne figurent aucune avance des Centrales de lettres de gage ni du Fonds de l'Assurance vieillesse. Par principe, elles ne pratiquent l'octroi du crédit que dans la limite de leurs propres moyens et des capitaux qui leur sont confiés. Lors-

qu'elles ne sont pas en mesure d'accorder les fonds demandés, la Caisse centrale peut venir à leur aide par des crédits temporaires. A fin 1952, ces avances se montaient à 13,49 millions de francs, soit 1,2 % du bilan.

Les Caisses Raiffeisen comme coopératives de prêts et crédits.

L'objectif principal des Caisses Raiffeisen fut, dès le début de l'institution, de satisfaire au besoin de crédit des populations rurales. L'histoire de leur évolution montre que les périodes de besoin aigu de crédit furent précisément celles des fondations les plus nombreuses. Le crédit qu'elles ont pour but de fournir est, avant tout autre, le crédit d'exploitation. Ce n'est pas là leur seul objectif, mais le principal. Le montant relativement élevé des prêts et crédits non garantis par hypothèque est la preuve que les Caisses Raiffeisen pratiquent sur une très large échelle le petit crédit. Même parmi les crédits hypothécaires, un grand nombre d'entre eux, de montants modestes, sont des crédits d'exploitation.

Du montant total des crédits octroyés, s'élevant à 782,63 millions de francs en 99 033 postes débiteurs, 709,03 millions représentent 86 521 prêts et les autres 73,6 millions, 12 512 crédits en compte courant. Les voici classés selon leurs garanties :

En millions	En %	Postes	Moyenne par poste	
Communes et corporations de droit public	54,19	6,9	2 598	20 859.—
Coopératives et sociétés avec responsabilité ou cautionnement solidaire	18,58	2,4	1 937	9 594.—
Hypothèques premier rang	570,66	72,9	56 046	10 182.—
Hypothèques avec garantie complémentaire	81,19	10,4	11 383	7 132.—
Nantissements	25,95	3,3	7 455	3 481.—
Cautionnements solidaires	29,56	3,8	18 353	1 610.—
Engagements de détail	2,50	0,3	1 261	1 982.—

Les prêts et crédits ne sont accordés que dans des buts nettement déterminés, contrôlés et jugés utiles, et à la condition que l'emprunteur soit digne de crédit.

De toute manière, la Caisse Raiffeisen veille à éviter tout surendettement et, mieux encore, à améliorer la situation du débiteur en poussant au désendettement systématique conformément à la saine doctrine sociale. Chacun sait aujourd'hui dans quelle large mesure elle a rendu service, dans ce secteur plus spécialement, à l'ensemble de la population de la cam-

Au fur et à mesure que s'affirmait davantage la confiance dont elle bénéficiait et qui lui valait des dépôts d'épargne toujours plus conséquents, la Caisse Raiffeisen ne put s'en tenir au seul octroi du petit prêt et du crédit d'exploitation. Dans la nécessité d'utiliser les économies que la population rurale lui confiait avec charge de les faire fructifier, elle en est arrivée à attacher une importance toujours plus grande au crédit hypothécaire.

Les Caisses Raiffeisen portent le même intérêt aux différents groupements qui constituent la population de nos villages. Cette constatation est illustrée par le tableau suivant qui confirme l'octroi des prêts et crédits à ces différents milieux :

	En millions	En %
Agriculteurs	360,67	46,1
Artisans et métiers	140,03	17,9
Fonctionnaires et employés	53,58	6,9
Ouvriers	103,16	13,2
Autres professions	25,18	3,2
Personnes morales	100,01	12,7
	782,63	100,0

Avoirs à la Caisse centrale.

Conformément aux statuts, les Caisses locales ne peuvent entretenir de relations financières qu'avec la Caisse centrale. Les fonds qui ne sont pas employés à servir les prêts et crédits demandés par les sociétaires doivent être placés à la Caisse centrale sous forme de comptes courants à vue ou de placements à terme.

Les fonds propres.

Leur rôle, dans une exploitation financière, consiste à gagner la confiance du public, à assurer la couverture des pertes éventuelles et à permettre la possibilité d'une liquidité suffisante. Pour les Caisses Raiffeisen qui imposent à leurs sociétaires l'obligation de la responsabilité solidaire et illimitée et celle des versements supplémentaires, le montant des fonds propres doit atteindre légalement le 5 % de leurs engagements.

Les fonds propres jouent un rôle de premier plan dans les Caisses Raiffeisen. Ils sont constitués par le capital social (parts sociales des membres) et par les réserves obligatoirement alimentées par le bénéfice annuel intégral. En voici l'évolution :

Année	Réserves en millions	Fonds propres en millions	Fonds propres en % des engagements
1920	1,73	3,20	3,3
1930	7,62	12,40	4,9
1940	17,47	23,58	5,5
1950	41,92	51,47	5,6
1952	49,10	59,30	5,7

Comptes de profits et pertes.

Il est permis de dire qu'il est le miroir fidèle de la conduite pratique des Caisses. En voici sa configuration à fin 1950 :

	<i>En millions</i>	<i>En % du bilan</i>
Intérêts actifs	31,03	3,20
Intérêts passifs	22,73	2,35
Solde brut	8,30	0,85
Recettes diverses	0,10	0,01
Bénéfice brut	8,40	0,86
Impôts propres	0,99	0,10
Frais d'adm. et autres (+ amortissements)	3,58	0,37
Bénéfice	3,83	0,39
Intérêts aux parts soc.	0,44	0,04
Versements aux réserves	3,39	0,35

Les Caisses Raiffeisen sont en mesure

d'accorder des conditions spéciales aux créanciers et aux débiteurs, d'abord parce qu'elles-mêmes bénéficient d'avantages spéciaux de la Caisse centrale, ensuite parce qu'elles versent annuellement aux réserves le 80 à 90 % de leur gain net, mais surtout parce que leurs frais d'administration sont des plus modestes, grâce à la gratuité des fonctions des organes dirigeants et à l'étendue réduite de leur champ d'activité. Les dépenses administratives se sont élevées à 0,34 % de la somme du bilan, proportion à laquelle il faut ajouter les impôts à la charge des Caisses, qui s'élèvent à 0,11 % environ.

La Caisse Raiffeisen est une organisation financière parfaitement adaptée à la mission que le peuple de nos campagnes

lui a assignée, c'est-à-dire la gestion par lui-même des économies qu'il parvient à réaliser. Fondé sur la volonté d'effort personnel dans le cadre du village, soutenu par l'effort de solidarité communautaire et de responsabilité personnelle de ses membres, édifié sur des principes solides et toujours actuels, le mouvement Raiffeisen est devenu, dans notre pays, une organisation économique dont l'importance s'affirme de jour en jour. Né de l'initiative privée et du travail du peuple, sain jusqu'à la moelle, plein de vitalité dans chacun de ses éléments, il a accompli chez nous de grandes choses au cours de son premier demi-siècle d'existence et il est appelé à en réaliser de plus grandes encore à l'avenir.

Développement des Caisses Raiffeisen suisses

1903—1952

<i>Année</i>	<i>Caisses</i>	<i>Sociétaires</i>	<i>Livrets d'épargne</i>	<i>Dépôts d'épargne</i>	<i>Réserves</i>	<i>Bilan</i>	<i>Mouvement général</i>
1903	25	1 740	2 323	675 599	10 581	1 765 817	6 024 389
1907	79	5 533	10 412	4 296 578	98 305	9 317 554	22 487 121
1912	159	10 739	27 214	11 574 870	390 293	25 535 248	56 613 987
1917	211	14 904	41 439	21 434 105	927 718	46 552 374	115 486 946
1922	318	26 169	72 721	55 143 313	2 621 777	124 841 645	285 449 902
1927	435	37 482	106 027	90 116 019	5 447 648	195 951 648	441 661 841
1932	571	51 386	152 853	159 143 181	9 324 461	324 607 466	639 553 610
1937	640	59 509	196 136	195 487 621	14 163 525	389 977 953	665 701 039
1942	731	69 333	253 214	296 626 953	20 080 104	540 485 681	1 029 528 482
1947	855	86 820	347 091	506 743 901	31 776 169	832 055 724	1 742 495 765
1952	950	101 163	429 310	687 756 627	49 098 664	1 101 606 275	2 321 369 451

Extension du mouvement Raiffeisen en Suisse romande

par P. Puippe, reviseur

Durant ses six premières années d'existence, le mouvement Raiffeisen ne pénétra pas en Suisse romande, bien qu'il fut question à plusieurs reprises de ces Caisses dans les parlements cantonaux, notamment au Grand Conseil vaudois, en 1891 déjà. Des coopératives de crédit virent même le jour notamment dans le canton de Fribourg, à Ependes, Givisiez et Albeuve, sans parvenir cependant à affirmer leur existence.

La première véritable Caisse Raiffeisen de la Suisse romande et en même temps du canton de Vaud, fut celle fondée en 1906 par le pasteur Henri Rochat à Valeyres-sous-Rances, et qui entra immédiatement dans l'Union suisse. Déjà l'année suivante, cette première Caisse fut suivie de deux autres, celles de Rances

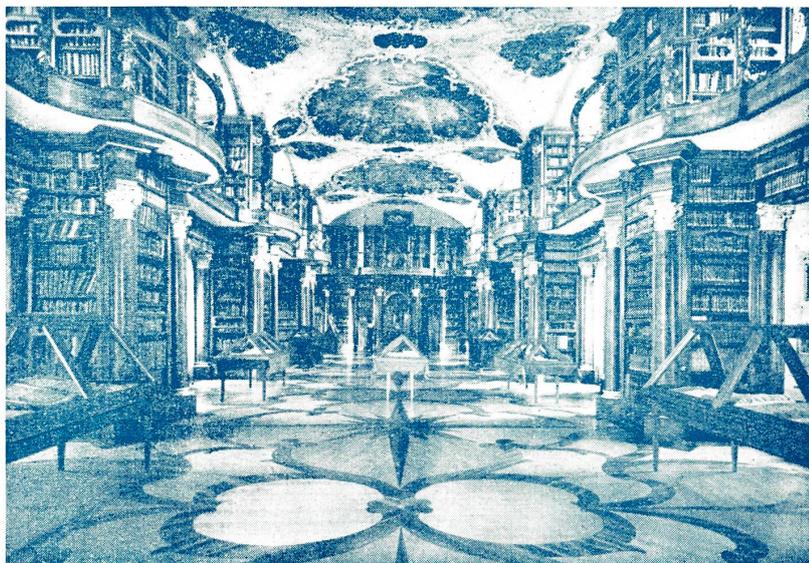
et de Palézieux-Maracon; cette dernière fut constituée par le pasteur Mounoud, qui prit aussi l'initiative de la fondation d'un grand nombre de Caisses dans le canton et qui fit partie pendant de longues années du Comité de direction de l'Union.

Dans la partie romande du canton de Fribourg, la première véritable Caisse Raiffeisen vit le jour à Belfaux, en 1907, à la suite d'une conférence donnée par le colonel Repond. L'année suivante une deuxième Caisse fut créée à Morlon, grâce à l'initiative du curé Victor Raemy à qui, dès lors, le mouvement Raiffeisen fribourgeois romand doit la majeure partie de son développement.

A la suite d'une conférence donnée à Sion, en 1908, par le colonel Repond,

de Fribourg, la première Caisse de langue française du canton du Valais vit le jour à Leytron. Le mouvement trouva en Valais un terrain particulièrement propice à son développement; il ne prit cependant son extension actuelle que dès 1920. Ce fut M. Adrien Puippe, de Sierre, actuellement membre du Conseil d'administration de l'Union, qui fit connaître les coopératives rurales d'épargne et de prêts et provoqua par des conférences jusque dans les villages de la montagne les plus éloignés la fondation de nombreuses Caisses.

Le Jura bernois fut longtemps privé du bienfait des Caisses Raiffeisen si appréciées et si fécondes dans le reste du pays. Une première Caisse avait bien été fondée à Bure, en 1910, mais elle resta



Saint-Gall. La bibliothèque de l'Abbaye.

La Fédération régionale au sein du mouvement Raiffeisen suisse

par S. Michel, président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

A l'image du pays, le mouvement Raiffeisen suisse est organisé selon les saines traditions du vrai fédéralisme. La Fédération régionale ou cantonale se range à l'échelon intermédiaire entre la Caisse locale communale et l'Union nationale.

Les trois organismes superposés forment la Maison Raiffeisen qui a été ainsi bâtie solidement de bas en haut, non selon un plan schématique, mais conçu et réalisé par échelon, au gré des nécessités, c'est-à-dire en fonction des besoins nés du développement de l'œuvre et au prix d'initiatives renouvelées. A chacun des trois organismes incombe une tâche strictement délimitée. Les trois échelons se complètent dans l'harmonie la plus parfaite à l'effet de pousser au maximum les états de service au profit de l'amélioration des conditions de vie toujours plus humaines des populations rurales.

Contrairement à la mission de la Caisse locale et à celle de l'Union qui sont spécialement de l'ordre de la finance et de l'économie, de l'ordre matériel et social, celle de la Fédération régionale reste d'ordre idéal et culturel. Elle est d'ordre moral, parce que la Fédération fait appel à des forces morales, parce que le mouvement Raiffeisen possède une âme qu'il faut cultiver pour la rendre rayonnante et agissante. Sans cette âme, sans sa spiritualité, le mouvement Raiffeisen serait vite une affaire purement matérielle, une affaire de gros sous.

La Fédération est une simple association des sections sur le plan culturel. Elle ne possède pas de base financière. Elle n'est pas inscrite sur le registre du commerce et n'est pas régie par la loi sur les banques. Elle ne traite aucune opération de dépôt ou de crédit ni avec les Caisses fédérées ni avec l'Union centrale. De par sa structure, elle n'encourt aucune responsabilité financière au sein du mouvement. Ses organes ne sont composés d'aucun spécialiste ou technicien professionnel de la branche bancaire. Ils ne prennent et ne peuvent prendre aucune espèce d'engagement financier. Leur mandat ne comporte aucune autre responsabilité que celle de la conduite du ménage interne de la Fédération.

seule pendant plus de 13 ans. Ce fut principalement M. le curé Antoine Montavon, qui lança le mouvement actuel. A la suite de nombreuses conférences, d'une propagande intense et de l'appui de l'Union suisse, les Caisses se multiplièrent rapidement dès 1923.

En 1924, le curé Bianchi introduisit l'idée Raiffeisen dans le canton de Genève en fondant une première Caisse dans sa paroisse d'Avusy. Intelligemment soutenu par les Autorités cantonales, le mouvement prit par la suite une heureuse extension et aujourd'hui pour ainsi dire toutes les communes rurales du canton possèdent leur Caisse locale d'épargne et de crédit.

Dans le canton de Neuchâtel la première Caisse Raiffeisen fut constituée sur l'initiative du vétérinaire Jobin, par les agriculteurs de La Chaux-de-Fonds. Mais le mouvement ne se déclancha véritablement qu'en 1935 grâce à l'impulsion que lui donna le vétérinaire Pierre Urfer, à Fontainemelon. L'enthousiasme que montrent les nombreuses Caisses actuellement en activité et surtout l'intérêt croissant que la population porte à la cause du crédit mutuel augurent bien de l'avenir du mouvement en pays neuchâtelois.

Nous relevons avec satisfaction que le mouvement Raiffeisen en Suisse romande a pris dès son introduction dans les dif-

férents cantons une extension rapide et heureuse. Non seulement les Caisses se sont rapidement multipliées mais elles accusent toutes un réjouissant développement et remplissent avec succès leur mission économique et sociale.

Dès le début, les Caisses romandes ont pris une part très active à la vie de notre organisation nationale. A l'assemblée générale de l'Union, à Zurich, en 1907, le président Traber se plut à saluer pour la première fois un représentant d'une Caisse romande en la personne de Jules Repond de Belfaux. Actuellement, les délégués viennent nombreux et suivent avec un très vif intérêt les délibérations lors des congrès suisses. Les Caisses romandes sont équitablement représentées dans les deux Conseils de direction et de surveillance de l'Union. Le groupement des Caisses en fédérations cantonales maintient au mouvement son caractère fédéraliste.

Les Caisses romandes de l'Union sont actuellement au nombre de 306 : elles se répartissent comme suit dans les différents cantons :

Vaud	70
Valais romand	63
Jura bernois	58
Fribourg romand	51
Genève	35
Neuchâtel	29

L'existence d'une fédération pourvue d'un office central est indispensable pour garantir un développement méthodique et sûr des Caisses locales. Il faut également que ces dernières soient révisées périodiquement par une autorité indépendante qui procédera, à cette occasion, non seulement à une expertise du point de vue de la simple gestion technique des affaires, mais encore du point de vue de l'application des principes éthiques et éducatifs qui sont à leur base. Les révisions devront promouvoir l'esprit de Raiffeisen.

Curé J.-E. TRABER.

Sa mission n'en est pas moins d'importance capitale. Elle est du domaine de la propagande et de l'éducation comme aussi de la protection des Caisses sur le plan cantonal. Les Caisses Raiffeisen doivent s'adapter aux particularités locales et prendre en considération le caractère propre des populations de la région. Elles doivent se conformer aussi aux conditions diverses des cantons qui diffèrent par leur organisation administrative. Il faut trouver le moyen efficace d'action propre à la région même.

La mission de la Fédération est définie par ses statuts. Voici, à titre d'exemple, l'article 2 des statuts de la Fédération jurassienne qui, en substance, est celui des 21 Fédérations que compte l'Union suisse :

« Cette Fédération a pour but de collaborer au progrès économique et moral de la population jurassienne en travaillant conjointement avec l'Union suisse, à la diffusion et au développement des Caisses Raiffeisen dans le Jura, notamment :

- a) en favorisant la fondation de nouvelles Caisses ;
- b) en veillant à la défense et à la sauvegarde des intérêts légitimes des Caisses fédérées ;
- c) en développant entre celles-ci d'amicales relations et en leur fournissant l'occasion d'étudier ensemble les questions qui peuvent les intéresser ;
- d) en organisant des conférences, des cours d'administration, etc., à l'effet d'assurer la bonne marche des Caisses et le progrès du mouvement ;
- e) en entretenant, au sein des ses organisations, l'esprit chrétien dont les fondateurs se sont inspirés et la fidélité aux principes fondamentaux sur lesquels elles reposent ;
- f) en représentant les Caisses fédérées auprès de l'Union suisse, des pouvoirs publics et des associations dont elle fait partie ».

Pour illustrer son activité pratique, l'exposé de celle de la Fédération jurassienne servira d'orientation.

L'assemblée générale annuelle des délégués constitue l'événement principal de la vie de la Fédération. C'est une des manifestations les plus importantes de la vie économique, sociale et spirituelle de la région. Elle marque l'épanouissement de la situation des Caisses fédérées. L'âme régionale s'y manifeste. De manière visible s'y démontre l'esprit de l'association.

Journée de travail, c'est aussi une journée de fête. Ayant œuvré tout au long de l'année dans le silence et l'isolement de la vie locale, les dirigeants viennent chercher réconfort et encouragement au contact de ceux qu'anime un idéal commun et à l'ouïe de la proclamation des résultats et des succès enregistrés. Ils viennent chercher des consignes pour poursuivre leur mission dans l'esprit des pionniers qu'ils doivent s'assimiler dans les lignes

des traditions régionales, dans le cadre des lois cantonales, conformément à notre esprit fédéraliste.

Le cercle restreint et homogène de l'assemblée fédérative permet un travail pratique profond, par conséquent utile. On y discute de problèmes à résoudre en commun. Les joies comme les peines, les succès comme les difficultés s'y expriment dans le meilleur esprit constructif. Il en résulte un stimulant qui donne une impulsion nouvelle à la marche des sections. Ce travail en profondeur se concrétise par le développement, dans chaque section, du sens actif de la solidarité ; il avive plus particulièrement l'activité militante des dirigeants, tous apôtres de la cause. Cette injection de vitamines, ce tonique reconstituant est nécessaire pour maintenir haut le fanion et la volonté persévérante. Chacun en a besoin, quelque perspicace soit-il. Maint roseau fatigué, courbé se redresse ; maint luminion pâli redevient flamme brillante et réchauffante.

Non seulement la Fédération doit veiller à cultiver l'enthousiasme des militants, elle doit également se soucier de leurs qualités techniques, comptables, administratives, disons « professionnelles ». Si certains problèmes pratiques, d'ordre plutôt général, sont débattus à chaque assemblée annuelle, d'autres, plus particuliers, plus ardues, doivent faire l'objet d'une étude plus systématique, plus approfondie, par groupes restreints, dans une atmosphère plus sévère de concentration de l'esprit.

Le Comité de la Fédération prend alors l'initiative d'organiser des cours d'information et d'étude pour aider les administrateurs à assumer leurs responsabilités et les tenir au courant de l'évolution économique, administrative et juridique de la vie du pays. Ces cours pratiques n'ont lieu qu'à intervalles irréguliers, quand le besoin s'en fait sentir et que la matière à enseigner peut remplir le programme d'une journée. Ils sont surtout décentralisés. C'est une école itinérante dont les moniteurs se déplacent d'une région à l'autre pour grouper les responsables de quelque huit ou douze Caisses par cours. Ce travail méthodique de perfectionnement, au prix d'efforts continus, se révèle fécond et permet de défendre et de maintenir intact, même toujours plus haut, le prestige du mouvement Raiffeisen tout entier.

Mais la Fédération doit encore veiller au développement en largeur de l'idéal Raiffeisen. Si, d'une part, chaque section doit propager le sens de la solidarité communautaire dans toutes les couches de la population villageoise, il faut, d'autre

part, porter ce message aux populations des communes qui ne le connaissent encore pas. Cette tâche fait régulièrement l'objet d'une discussion à chaque séance du Comité de la Fédération. On trace un plan d'intervention là où des possibilités d'éclosion apparaissent ; on cherche à susciter des initiatives selon les échos perçus, à placer des têtes de pont. Cependant, sans précipitation, on laisse le grain mûrir pour dévoiler les éléments constructifs nécessaires à l'éclosion des nouveaux fleurons que la Fédération accueille chaleureusement dans son sein.

Ne traitant pas d'affaires bancaires, la Fédération n'a aucun autre souci matériel que celui de faire vivre son petit ménage interne. Les sections fédérées se chargent d'en alimenter la caisse par une modeste cotisation annuelle. La Fédération possède ainsi les moyens de jouer son beau rôle de maman protectrice.

Elle participe avec empressement à la vie des sections. Elle s'intéresse à leur situation. Elle s'enquiert de leur développement, de leur esprit intérieur. Un représentant du Comité, le plus souvent son président, prend part à leurs assemblées jubilaires et y apporte le message des Caisses-sœurs. En plus, chaque dirigeant vétérinaire reçoit le traditionnel portefeuille pour ses 25 ans de bons et loyaux services au sein des organes administratifs : moments émouvants qui traduisent bien l'attachement des pionniers à leur œuvre.

Il n'y a ainsi rien d'imaginaire à parler de l'âme de la Fédération. Elle est bien réelle. Toute l'activité énumérée la met en évidence et contribue à l'aviver, à l'extérioriser. Cette âme, c'est l'esprit vivifiant des Caisses jurassiennes comme celui de toutes les Fédérations-sœurs du pays, esprit qui proclame la communion de pensée de toutes les sections avec leur Union suisse. Et cette âme de nos Fédérations régionales ou cantonales vibre et chante sa joie en célébrant le cinquantième de leur grande Fédération nationale.

POUSSINS Oeufs à couver

Bleu de Hollande, Sussex, Faverolles, Rhode Island et Leghorn. * Expédition journalière. Emballage gratuit. Plus de 3000 récompenses aux expositions suisses et étrangères depuis 1919.

Parc avicole BLASER

Les Promenades Carouge Genève, Tél. 5 26 23

Manteaux de pluie de l'armée USA

toutes grandeurs, orig. à Fr. 36.— pièce

E. FLÜHMANN, Neuengasse 11a BERNE

1er étage, à gauche * Tél. (031) 3 84 02

La Caisse Raiffeisen au sein de la communauté villageoise

par Ch. Pierrehumbert, caissier, Dardagny (Genève)

Les fêtes patriotiques qui se sont déroulées dans le canton de Vaud en avril dernier, celles qui se préparent dans le canton de Saint-Gall et ailleurs pour célébrer le 150^e anniversaire de l'existence du canton attirent l'attention du peuple suisse tout entier sur un caractère de l'esprit suisse : le fédéralisme. La République helvétique « une et indivisible » imposée par la France ne convenait pas à un Etat aussi divers par la race, par la religion et par les coutumes formées au cours de plusieurs siècles de liberté. Napoléon Bonaparte a compris que les luttes entre unitaires et fédéralistes qui divisaient la République helvétique avaient des racines profondes et par son Acte de Médiation sauvait à la fois le fédéralisme et la liberté des pays autrefois alliés ou sujets, en en faisant des cantons égaux à ceux de l'ancienne Confédération.

Cent cinquante ans ont passé pendant lesquels l'esprit fédéraliste a dû s'adapter aux nécessités économiques et politiques d'une vie dans laquelle l'individu est de plus en plus pris par la collectivité. Or, la collectivité ne vaut que ce que valent les individus qui la forment. Au point de vue politique, la première cellule est la « commune ». De la santé morale des individus dépend la santé morale de la commune et de cette dernière la valeur de l'Etat : canton ou Confédération. Il faut bien constater que, sous la pression des circonstances économiques surtout, l'autonomie communale a considérablement diminué et aujourd'hui certains esprits se préoccupent des conséquences de cet état de choses : diminution du sens de la responsabilité, perte de contact avec la population, désintéressement à l'égard de la chose publique. Il serait donc temps de chercher à ranimer la commune, à défendre ce qui reste de son autonomie et si possible à la reconquérir dans la mesure compatible avec la vie moderne. Nous voulons chercher dans quelle mesure l'activité d'une Caisse Raiffeisen concourt à ce but.

La Caisse Raiffeisen permet de traiter dans le cadre communal les opérations financières concernant l'épargne, le capital d'exploitation et les crédits garantis. Elle évite des déplacements coûteux, des pertes de temps, elle multiplie les contacts entre gens qui apprendront à se mieux connaître. Elle permet donc de ranimer la vie communale dans un secteur important de la vie économique.

Par la responsabilité solidaire illimitée, chaque membre s'engage tout entier et sans détour dans l'œuvre d'entraide mutuelle. Conscients de l'intérêt qu'ils ont à ce que l'affaire marche bien, les membres choisissent avec soin les organes directeurs. Ceux-ci sont mis en contact direct avec les clients de la Caisse dont ils connaissent la situation et les capacités. Aucun esprit de gain ne guide leurs



La fontaine de Gall.

décisions, pas de course au dividende, pas de jetons de présence. C'est la véritable coopérative où l'on se rend compte que l'intérêt des uns : les créanciers, n'est pas si opposé à l'intérêt des autres : les débiteurs. Ainsi se développe au sein de la communauté villageoise un esprit d'entraide et de responsabilité.

Le chemin n'est pourtant pas toujours facile, on ne naît pas raiffeiseniste, on le devient. C'est par un effort personnel que chaque membre comprendra qu'il est solidaire de son prochain ; c'est par un effort personnel que chaque membre des comités acquerra les connaissances nécessaires et l'objectivité indispensable pour traiter les affaires. C'est encore par un effort personnel que se développeront deux qualités primordiales dans l'administration d'une Caisse Raiffeisen : la ponctualité et la discrétion. Ainsi la Caisse Raiffeisen contribue au développement de la culture intellectuelle et spirituelle.

Cependant, les Caisses Raiffeisen ne pouvaient pas en rester à ce premier stade de solidarité entre les individus. Il faut que les expériences puissent être mises en commun, il faut que les forces qui concourent à un même but puissent s'unir. C'est pourquoi l'Union suisse des Caisses Raiffeisen est née il y a 50 ans. Par sa presse, par son office de revision, par ses congrès, elle unit toutes les cellules que sont les Caisses Raiffeisen et en forme un véritable corps. Tout en respectant l'autonomie de chaque Caisse, elle veille à ce que les principes raiffeisenistes soient respectés, elle informe les organes directeurs des Caisses, elle opère les revisions nécessaires pour s'assurer de la correction des affaires, car si l'une des Caisses Raiffeisen souffre, le corps entier souffre.

Qu'il me soit permis en terminant d'évoquer les magnifiques manifestations que sont les congrès annuels, ces salles bondées où se pressent les délégués de tous les cantons, de toutes les régions de la Suisse. C'est l'occasion pour beaucoup de découvrir son pays, de sentir qu'à travers les diversités de situation économique, de langue, de religion, la solidarité peut s'exercer, l'union peut se créer et cela c'est : penser suisse.

Ce que les sociétaires réalisent entre eux sur le plan communal, c'est-à-dire un office de compensation financière, toutes les Caisses fédérées le réaliseront à leur tour, entre elles et pour elles, sur le plan national, en constituant en quelque sorte une super-Caisse Raiffeisen (Caisse centrale). Cette structure de coopération raiffeiseniste complète, au premier et au second degré, découle de la logique même ; personne ne sera assez absurde pour le contester.

Curé J.-E. TRABER.

Les paysans et les coopératives de crédit

par le prof. Dr E. Laur

La majeure partie des sociétaires de la Caisse Raiffeisen sont des paysans.

C'est avant tout à leur intention que Raiffeisen constitua à l'époque ses coopératives d'entraide, afin de parer à la pénurie de crédit qui régnait à la campagne. Les paysans étaient alors à la merci de prêteurs qui ne leur consentaient des prêts qu'à des taux usuraires et souvent à des conditions qui aliénaient entièrement leur indépendance. La population rurale dut certainement saluer comme un véritable miracle la création, à la campagne même, de Caisses de crédit opérant le commerce de l'argent de manière désintéressée, avec justice, selon les principes chrétiens. La première difficulté que rencontrèrent ces jeunes institutions fut de se procurer les fonds nécessaires à leur activité. Elles parvinrent cependant à résoudre assez rapidement cette difficulté, même dans les contrées les plus pauvres et les plus arriérées, en encourageant la population à déposer sa petite épargne dans les Caisses rurales et à remplacer ainsi le crédit privé par le crédit coopératif.

Les Caisses Raiffeisen se limitèrent tout d'abord exclusivement à l'octroi du crédit dit d'exploitation, en laissant aux banques le soin de fournir le crédit hypothécaire d'acquisition.

La coopérative Raiffeisen est beaucoup mieux placée que la banque pour distribuer rationnellement et utilement le crédit agricole d'exploitation parce qu'elle connaît exactement la situation personnelle de ses sociétaires et requérants et qu'elle peut bien juger de leurs aptitudes professionnelles, de leur capacité de travail et de leur moralité.

Mais l'institution et le développement de la coopération sur tous les plans de la vie rurale posèrent bientôt de nouvelles tâches aux Caisses Raiffeisen dont la capacité d'action s'était rapidement accrue. Elles furent de plus en plus appelées à financer les autres coopératives agricoles. En se constituant comme personnes morales autonomes et en consacrant le principe de leur séparation organique des autres coopératives agricoles de production, d'achat et de vente, etc., les Caisses Raiffeisen se sont assurées une sage indépendance qui leur permet une distribution prudente et sûre du crédit coopératif.

De leur côté, les corporations de droit public, communes, paroisses, etc., mirent aussi fréquemment à contribution le crédit des Caisses Raiffeisen.

Les principes fondamentaux qui les régissent et les méthodes éprouvées de distribution et de surveillance des prêts et crédits qu'elles adoptèrent attirèrent de plus en plus aux Caisses Raiffeisen la considération du public et la confiance des épargnants. Aussi bien durant les périodes de guerre que durant les époques de crise les coopératives d'épargne et de crédit affirmèrent une remarquable capacité de résistance. Aussi les dépôts affluèrent-ils toujours plus nombreux dans les Caisses. Les moyens financiers mis ainsi à leur disposition excédèrent bientôt en maints endroits les besoins courants des membres en crédit agricole d'exploitation. Les Caisses purent de ce fait s'intéresser aussi dans une certaine mesure au crédit hypothécaire et faciliter à leurs sociétaires l'achat ou la reprise de domaines en cas de succession, des transformations et modernisations d'immeubles et travaux similaires. Sans se départir de leur mission primordiale qui reste l'octroi du crédit d'exploitation, nombre de Caisses sont devenues également ainsi de petits établissements de crédit foncier. Elles vulgarisèrent notamment le service du compte courant à la campagne. Le paysan put traiter ses opérations financières au village et bénéficier de tous les avantages que procure une relation bancaire bien comprise. En le sortant ainsi de son ignorance ou de son inexpérience en matière financière et commerciale, la Caisse Raiffeisen a fait du paysan un homme d'affaire moderne.

Le développement considérable des Caisses de crédit mutuel ne provient pas exclusivement des besoins de crédit de la population rurale, mais encore du désir de cette dernière de placer son épargne en toute sécurité en la faisant travailler sur place au profit des milieux dont elle émane.

L'afflux considérable de capitaux provenant non seulement de l'agriculture, mais encore d'autres secteurs économiques (artisanat, etc.) plaça aussi les Caisses Raiffeisen devant un autre problème. Le principe fondamental du système, qui ne permet l'octroi de prêts qu'aux seuls membres, restreint logiquement les possibilités d'utilisation des fonds confiés. En dépit d'une propagande discrète auprès des sociétaires, des associations locales et des administrations communales, maintes Caisses ne parviennent pas toujours à placer à intérêt tous les capitaux dont elles disposent. C'est alors qu'intervient l'Union centrale.

En acceptant sans restriction et à un taux rémunérateur non seulement les disponibilités mais encore les capitaux momentanément sans emploi, la Caisse centrale assure aux Caisses un service de compensation financière judicieux et bien ordonné.

La coopération rurale sur le plan de l'épargne et du crédit ne s'est pas développée dans tous les pays aussi heureusement qu'en Suisse. L'Union suisse des Caisses de crédit mutuel a su dans ce domaine s'adapter de remarquable façon aux besoins particuliers et aux exigences des temps modernes. Ses dirigeants sont tous des disciples fidèles de Raiffeisen et bien imprégnés de son véritable esprit. A la tête aujourd'hui d'une grande entreprise, ils œuvrent néanmoins toujours selon les principes éprouvés qui ont assuré dès le début la santé et la force des Caisses locales. L'Union centrale est la mandante des Caisses affiliées dont elle conserve et fait valoir les capitaux disponibles. Sa mission est d'assurer avant tout la sécurité et la liquidité de ces capitaux. La question de rentabilité, de taux et de bénéfice passe pour elle au second plan. Toute cette activité réclame un contrôle et un service fiduciaire permanent des Caisses fédérées ainsi qu'une surveillance attentive de l'activité de la Centrale.

L'esprit de Raiffeisen imprègne aujourd'hui encore fortement aussi bien les Caisses que l'Union. Ce sont des paysans qui ont créé nos coopératives de crédit ; ce sont encore des paysans qui, en collaboration avec d'autres secteurs ruraux, les ont dirigées d'une main sûre au cours des années, en dépit de tous les obstacles semés sur leur route ; les paysans tendent aujourd'hui fraternellement la main à tous les raiffeisenistes de la Suisse entière, quels que soient les milieux auxquels ils appartiennent. Nous sommes fiers des succès que nous avons pu obtenir en plaçant notre activité sous l'égide des principes de la véritable conception chrétienne.

L'œuvre raiffeiseniste a maintenu, raffermi et développé la paysannerie suisse. Elle a aussi exercé une action féconde en rapprochant les villes de la campagne, sous le signe de la collaboration, du travail en commun. Le nom de Raiffeisen personnifie une idée qui réclame la fraternité entre les hommes et les peuples. Puisse cette idée aider à conduire l'humanité vers la véritable paix.

L'importance des Caisses Raiffeisen pour la population montagnarde

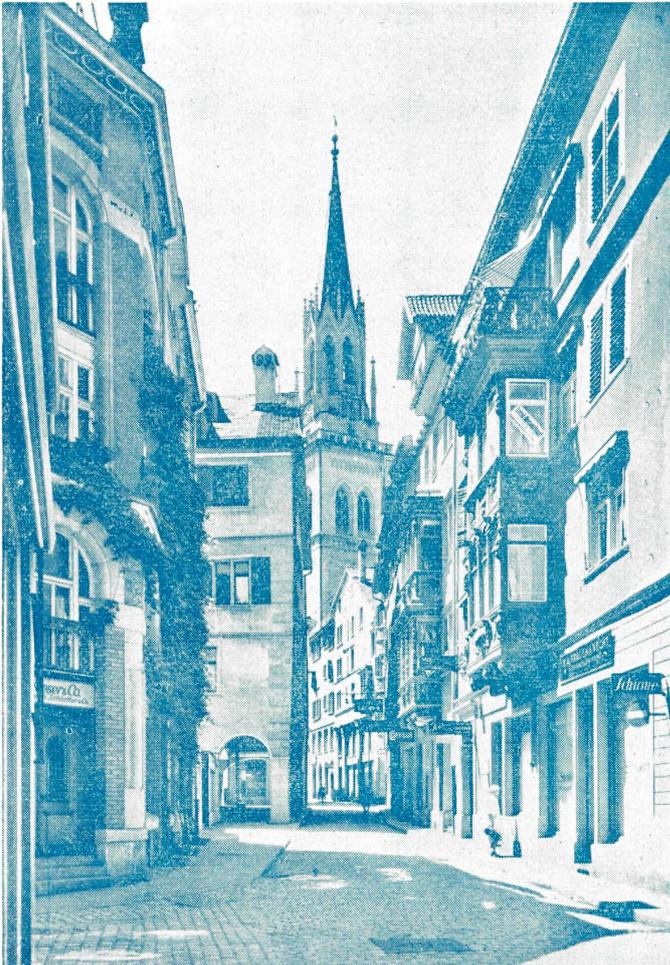
par Walther Ryser, gérant du Groupement suisse des paysans de montagne

La Suisse doit sa naissance et, dans une large mesure, son existence au cours des temps à l'initiative, à l'énergie, à l'amour de la liberté et au profond sens de justice chrétienne des montagnards. On a quelque peine aujourd'hui à se représenter les transformations considérables qu'a subies notre pays, au cours des siècles et notamment pendant les cent dernières années, sur le plan de la production agricole et de ses conditions d'écoulement et de consommation. Au temps des vieux Confédérés, les vallées et le plateau étaient pour ainsi dire incultes, la mise en valeur des terres y étant sinon impossible du moins beaucoup plus risquée que sur les collines et les montagnes. De ce fait et en considération de la situation géographique de la Suisse primitive, l'agriculture était centrée surtout sur les vallées montagneuses et c'est de ces dernières que partait le commerce. Seule l'ancienne Berne faisait exception. L'ère

de la technique devait modifier complètement tout cela. Des corrections fluviales, des améliorations foncières, des perfectionnements d'exploitation de tous ordres permirent et provoquèrent une augmentation considérable de la production en plaine. Le montagnard se vit alors de plus en plus contraint de se cantonner dans la production laitière. Mais comme il dut là encore céder le pas à la plaine, il ne lui resta finalement plus pour vivre que l'élevage du bétail. Cette évolution posa naturellement de graves problèmes, d'ordre économique avant tout. L'ancien régime de l'économie domestique faisant place au régime du marché, le montagnard eut besoin lui aussi de capitaux pour conduire rationnellement et développer son exploitation et pouvoir lutter ainsi contre la concurrence.

C'est à cette époque de transformation de l'économie des contrées montagneuses que se situe dans le pays la créa-

tion de différents établissements financiers, et tout particulièrement des premières coopératives de crédit selon le système Raiffeisen. Non seulement les besoins de crédit se faisaient alors partout plus pressants, mais d'autre part la population comprenait toujours mieux l'importance et les avantages de l'épargne en banque. Dans les villes et les gros bourgs il était relativement facile de satisfaire à ces besoins nouveaux. En revanche, la chose était moins aisée à la campagne et tout particulièrement en montagne où le contact entre les gens de simple condition et les institutions anonymes ne se faisaient que difficilement. Il y avait non seulement l'entrave de la distance mais beaucoup de nos rudes montagnards manifestaient encore une certaine méfiance et avaient de la peine à se détacher de vieilles habitudes et pratiques surannées. Dans ces circonstances la fondation à cette époque, soit à la fin du siècle dernier, de la première Caisse Raiffeisen en Suisse apparaît aujourd'hui comme quelque chose de tout à fait logique et naturelle. Elle répondait admirablement à la conception d'entraide coopérative et d'idéal chrétien qui reste l'apanage des masses paysannes. Certes, des institutions de crédit à base coopérative et chrétienne existaient déjà sous d'autres formes dans le pays. Les Caisses de crédit mutuel sont redevables de leurs succès et de leurs remarquables conquêtes au cours des cinquante dernières années non seulement à ces fondements idéologiques, mais surtout à l'observation stricte des six principes éprouvés de Raiffeisen, ainsi qu'à leur organisation fédéraliste, dans le cadre d'une Union nationale avec Caisse centrale et Office de revision. Le mouvement Raiffeisen doit certes avant tout son heureux développement au fait qu'il répond à un véritable besoin ; mais il le doit non moins au fait qu'il a su amener les économiquement faibles, les montagnards en particulier, à se solidariser, à chercher à améliorer eux-mêmes leur situation. Il a réussi là où d'autres avaient échoué parce qu'il a su créer le climat de confiance nécessaire et l'enthousiasme pour la cause en montrant qu'une institution financière pouvait avoir un autre but que le seul profit. La Caisse Raiffeisen sert la communauté non seulement en faisant travailler au village l'argent du village, mais encore en favorisant l'initiative individuelle, l'effort personnel et l'entraide ;



Saint-Gall. Une idyllique rue de la vieille ville.

elle améliore ainsi les conditions d'existence aussi bien morales que matérielles de la population rurale.

Au début de cette année, l'Union Raiffeisen suisse groupait 950 Caisses locales. Elles se répartissent de la manière suivante dans les différentes régions du pays :

Diffusion des Caisses Raiffeisen dans les régions montagneuses de la Suisse,

par cantons

Cantons	Zone montagnaise ¹⁾	Zone limitrophe ¹⁾	Autres régions ¹⁾	Total
Zurich	1	—	9	10
Berne				
a) allemand	43	9	3	55
b) français	24	16	18	58
Lucerne	4	4	34	42
Uri	13	4	—	17
Schwyz	6	7	1	14
Obwald	1	3	—	4
Nidwald	2	3	—	5
Glaris	—	1	—	1
Zug	—	5	6	11
Fribourg				
a) allemand	4	1	9	14
b) français	12	9	30	51
Soleure	1	15	54	70
Bâle-Ville	—	—	—	—
Bâle-Campagne	1	—	13	14
Schaffhouse	—	—	3	3
Appenzell R.-E.	3	—	—	3
Appenzell R.-I.	2	—	—	2
Saint-Gall	22	25	34	81
Grisons	67	10	—	77
Argovie	—	—	94	94
Thurgovie	—	3	40	43
Tessin	7	17	—	24
Vaud	7	3	60	70
Valais				
a) allemand	49	11	—	60
b) français	37	26	—	63
Neuchâtel	19	1	9	29
Genève	—	—	35	35
	325	173	452	950
	34%	18%	48%	100%

¹⁾ D'après une classification spéciale de l'Office central du Groupement suisse des paysans de montagne.

Il ressort de ce tableau que sur les 950 Caisses Raiffeisen actuelles 325 soit le 34 % se trouvent dans la zone de montagne proprement dite, 173 soit le 18 % dans les zones de montagne limitrophes et 425 soit le 48 % dans les autres régions du pays. Ces chiffres soulignent l'importance pour les régions alpestres non seulement des Caisses loca-

les, mais encore de l'Union centrale. Seul celui qui connaît bien le mouvement Raiffeisen est capable de mesurer l'influence qu'il exerce dans ces régions. Le crédit agricole a fait des progrès considérables au cours des cinquante dernières années. Le premier secrétaire des paysans suisses s'était fixé comme une de ses tâches primordiales l'institution d'un crédit agricole approprié, c'est-à-dire la mise à disposition de l'agriculture de moyens financiers en suffisance et cela à des conditions favorables d'intérêt. Selon les enquêtes du Secrétariat suisse des paysans le taux hypothécaire premier rang a évolué comme suit au cours des années :

1914-1919	4,87 %
1920-1922	5,28 %
1923-1927	5,23 %
1928-1930	5,18 %
1931-1934	4,50 %
pendant la guerre	3,60 %
actuellement	3,50 %

On voit ainsi que la situation s'est considérablement améliorée. Les Caisses Raiffeisen ont aussi apporté leur contribution à l'amélioration des conditions d'intérêt. Mais le gros avantage de la Caisse Raiffeisen locale pour le montagnard réside dans le fait qu'il peut obtenir d'elle un crédit étudié et utile, cela sans déplacement coûteux et sans démarches et formalités tracassières. Par ailleurs le montagnard qui est parvenu à

quelque aisance confie spontanément à la Caisse l'argent qu'il a péniblement épargné. Il existe également un autre privilège dont bénéficie la population montagnarde : celui de la sécurité ; elle sait que la Caisse qu'elle gère elle-même, démocratiquement, est sérieusement contrôlée et bien appuyée par l'Union suisse. Si l'on se remémore les difficultés et les pertes provoquées par certaine Caisse de crédit des montagnes vaudoises qui ne bénéficiait pas de la protection d'une semblable centrale, on peut mesurer ce que signifie pour la population montagnarde le fait que jamais encore une Caisse affiliée à l'Union Raiffeisen suisse n'a fait faillite, qu'aucun déposant n'a perdu un sou et que jamais encore la responsabilité solidaire des sociétaires n'a dû être mise à contribution.

C'est pourquoi on ne saurait aujourd'hui assez rendre hommage aux promoteurs et aux pionniers du mouvement, à Raiffeisen tout d'abord, à Traber et à Heuberger ensuite. Notre reconnaissance va également aux hommes qui œuvrent aujourd'hui encore activement dans les organes de l'Union et qui se dévouent pour la cause. Nous félicitons l'Union suisse des remarquables résultats déjà obtenus. Puisse-t-elle, à l'avenir encore, dans le respect absolu des principes éprouvés de Raiffeisen, poursuivre son action féconde pour le bien de nos populations alpestres et du pays tout entier !

Saint-Gall, lieu du Congrès

Saint-Gall est l'une des villes les plus pittoresques de la Suisse. Chef-lieu d'un important canton, centre économique et intellectuel de la Suisse orientale, métropole de l'industrie des textiles et de la broderie, c'est aussi, avec ses 70 000 habitants, l'une des plus actives du pays.

La renommée de Saint-Gall ne date pas seulement de nos jours. Au moyen âge déjà, son Abbaye des Bénédictins fut célèbre ; Charlemagne y fit plusieurs séjours et encouragea les études. Aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, une importante industrie de produits textiles florissait dans la petite ville qui s'était groupée autour du monastère et ses commerçants étaient célèbres dans toute l'Europe. Alors qu'un grand nombre de villes commerciales, florissantes au moyen âge, tombèrent dans l'oubli au seuil des temps modernes, Saint-Gall réussit au XIX^e siècle à lier son sort au développement d'une nouvelle industrie prête à conquérir le monde, celle de la broderie qui devenait de première importance et fai-

sait rayonner le nom de Saint-Gall jusque dans les deux Amériques. Malheureusement, cette industrie encore si prospère jusqu'à la première guerre mondiale subit alors une crise fatale qui pesa lourdement non seulement sur la situation économique de la ville, mais encore sur celle de toute la contrée environnante.

Saint-Gall s'allonge plaisamment dans l'étroite et haute vallée qui sépare le Rosenberg du Freudenberg. De riantes chaînes de collines, boisées en partie, encadrent la ville du nord au sud. Autour des murs de l'abbaye se presse la vieille cité marchande. Rues étroites et paisibles, façades aux solives apparentes, agrémentées d'oriels, boutiques sombres. La ville moderne s'étend à l'Est et à l'Ouest, avec ses belles avenues, ses parcs, ses monuments publics, ses maisons de commerce. Et, si loin qu'on aille, pas de cheminée d'usine : Saint-Gall est un comptoir, non une manufacture. De chaque côté de la ville, sur le flanc de longues collines, les villas montent à l'assaut de la verdure.

Le Raiffeisenisme suisse possède certainement la structure la plus démocratique et la plus fédéraliste qui puisse être conçue chez nous dans le domaine de l'épargne et du crédit. Dans tous ses éléments, et à tous les échelons, il met en œuvre les principes d'autonomie responsable et de discipline librement consentie. La Caisse locale n'y est pas la dernière subdivision d'un organisme centralisé comme l'est souvent la succursale ou l'agence dans les autres instituts bancaires. Si elle élève au-dessus d'elle des échelons supérieurs (fédérations cantonales, union nationale), c'est pour elle qu'ils fonctionnent et sous son contrôle, comme elle fonctionne pour ses membres et sous leur contrôle.

Dir. J. HEUBERGER.

Saint-Gall répond à l'insoluble question de l'humoriste qui demandait pourquoi diable l'on ne construit pas les villes à la campagne : ici, la campagne est toujours à quelques pas.

L'histoire relate que la ville prit naissance auprès de l'ermitage, autrefois construit par le moine Gall. Le pèlerin irlandais s'établit vers l'an 614 et réunit autour de lui en une communauté monastique quelques hommes qui partageaient ses sentiments. Tels furent les modestes débuts de l'Abbaye des Bénédictins de Saint-Gall, qui établit bientôt sa suprématie sur la contrée environnante et fut pendant des siècles un des centres de la vie religieuse, intellectuelle et économique de la Suisse orientale. L'importance du couvent déclina vers le XIIe siècle. La ville, pendant ce temps, s'éleva progressivement. Entièrement dépendante de l'Abbaye à l'origine, elle s'en émancipa peu à peu. Au XIVe siècle, elle se rattacha de son propre chef aux ligues urbaines de la Souabe et de la Suisse. En 1454 enfin, la ville de Saint-Gall se joignit à la Confédération suisse, grâce au secours de laquelle elle eut bientôt brisé les derniers liens qui l'attachaient encore au monastère. Dès lors et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'Abbaye et la ville constituèrent deux Etats souverains.

La révolution de 1798 changea la situation. L'abbé et ses moines prirent la fuite à l'approche des Français et le monastère, après un millier d'années d'existence, fut supprimé. En 1803, l'acte de médiation créa le canton de Saint-Gall actuel. Le Grand Conseil procéda deux ans après à la liquidation effective de l'Abbaye, dont il partagea la fortune entre le canton et la communauté catholique de ce dernier. Les vastes bâtiments que les abbés avaient fait construire au XVIIIe siècle pour loger l'administration de leurs domaines devinrent le siège du gouvernement cantonal. La communauté catholique obtint de son côté la cathédrale et les constructions les plus ancien-

nes du couvent. Ces dernières servent entre autres aujourd'hui d'habitation au titulaire de l'Evêché de Saint-Gall, institué en 1846.

Ainsi disparut l'Abbaye de Saint-Gall, emportée par les transformations des temps modernes, tandis que la ville, devenue un centre politique et industriel d'un territoire étendu, prenait un nouvel élan. Les fortifications furent démolies, les anciens fossés comblés et on construisit sur les flancs des collines avoisinantes.

Les constructions récentes s'efforcent de répondre aux exigences du goût moderne, elles offrent le spectacle le plus varié. Dans les quartiers de la vieille ville, d'autre part, on remarque mainte importante maison patricienne du temps passé, dont la façade ou les fenêtres en saillies attirent l'attention par la richesse, la valeur artistique ou l'originalité de leurs décorations.

Saint-Gall est avant tout et de longue date une ville de commerce, dont une grande partie de la population s'adonne à l'industrie des broderies et à celle des textiles. Ensuite de l'avènement des habitudes sportives et des caprices de la mode féminine, la broderie, qui était autrefois la plus importante des industries d'exportation du pays, a malheureusement perdu sa place prépondérante. Aussi cherche-t-on d'une manière énergique à introduire de nouvelles industries. Saint-Gall est aussi une ville d'écoles par excellence ; ses établissements scolaires sont célèbres de longue date et leur importance augmente de jour en jour. Elle représente le noyau intellectuel de la Suisse du Nord-Est par ses écoles réputées, dont l'Université commerciale, par ses Musées et ses galeries de tableaux remarquables.

Le saint-gallois est vif, éveillé, loquace et un fervent de la politique ; il n'a pas mince idée de lui-même. Et ceci ne s'applique pas seulement aux habitants du chef-lieu ou de l'ancienne résidence de Wil, siège des princes-évêques de Saint-Gall. Le paysan de Sainte-Marguerite ou

de Bernegg vante-t-il la splendeur de ses vergers et de ses prairies, aussitôt l'habitant de Gams se glorifiera d'avoir la plus belle étable du canton, et le Toggenbourgeois de porter le plus joli costume suisse d'armailli. Et les montagnes aussi ont leur race et leur fierté !

* * *

Faisons maintenant une promenade rapide à travers la ville. En quittant la gare, édifice remarquable dans un style néo-baroque, nous nous trouvons en face de l'Hôtel des Postes et Télégraphes dont la tour large et dominante représente un élément caractéristique des tendances de l'architecture allemande de l'époque. A gauche s'élève l'Hôtel-de-Ville. Le quartier de la gare est riche en belles constructions de maisons de banque et de commerce. En se dirigeant vers le centre de la ville, on remarque le Seidenhof, une des plus belles maisons privées de la ville qui contient le Musée des arts et métiers. Dans ses salles spacieuses et bien éclairées sont installées l'école de dessin industriel et professionnel, une belle bibliothèque et de riches collections se rapportant surtout à l'industrie des broderies.

Plus loin se trouve une place qui est ornée d'une fontaine monumentale, érigée à l'occasion de la construction d'une conduite d'eau pour la ville provenant du lac de Constance. D'après son donateur, on l'appelle la « Broder-Brunnen ». De là, on parvient en quelques minutes à la cathédrale (Stiftskirche), le plus bel et le plus intéressant édifice de Saint-Gall. L'intérieur fait au visiteur une impression grandiose. Le chœur avec sa grille richement ornée et ses stalles en bois sculpté, d'un travail vraiment remarquable ; les orgues, la chaire, les fresques et hauts-reliefs des voûtes et le trésor sont particulièrement remarquables. Dans les constructions contiguës de l'ancien monastère se trouve la célèbre bibliothèque du couvent qui possède un grand nombre de manuscrits précieux, datant de l'époque la plus glorieuse du monastère et une riche collection de monnaies ; la bibliothèque compte plus de 30 000 volumes, 1564 incunables et 1800 manuscrits.

En continuant la promenade dans l'intérieur de la ville par la rue du Marché, on passe près de l'église protestante de Saint-Laurent. La Speisergasse et la Schmiedgasse qui partent de l'est à l'ouest de Saint-Laurent forment avec leurs anciennes maisons le noyau du vieux Saint-Gall. Au nord, la rue du Marché s'élar-

git bientôt pour former une place sur laquelle se dresse le monument de Vadian, le Zwingli saint-gallois. Plus loin se trouve le Théâtre, la Tonhalle (salle des concerts). Non loin on peut visiter la nouvelle bibliothèque de la ville, riche de 85 000 volumes et de 500 manuscrits précieux, et le grand parc de la ville, dans lequel se trouvent l'ancien et le nouveau Musée avec de riches collections.

Les environs de Saint-Gall offrent un grand choix de promenades. Du Freudenberg, du Scheffelstein, la vue s'étend superbe sur la ville, le lac de Constance et la chaîne du Saentis. Sur la colline du Rosenberg se trouve Pierre et Paul, avec son jardin zoologique (cerfs, bouquetins,

chevreuils, chamois, mouflons, marmottes, etc.) et une jolie vue sur le lac de Constance et les Alpes autrichiennes. Saint-Gall est également le point de départ pour d'intéressantes excursions dans le pays d'Appenzell et le Saentis que l'on peut atteindre par un téléphérique.

Pensée

Les obligations les plus légères en apparence sont bien souvent, dans la pratique, les plus pénibles. On franchit une montagne et on bute sur un caillou.

Georges Bernanos.

L'œuvre Raiffeisen est fortement ancrée dans le peuple parce qu'elle correspond à ses aspirations et parce qu'elle est née de ses forces vives et de ses traditions séculaires. Elle donne à l'argent son véritable rôle et en fait non pas un maître exigeant mais le serviteur du bien commun; elle permet aux classes laborieuses modestes de bénéficier d'un crédit didactique bien approprié. Et en montrant qu'elle est capable de gérer elle-même son épargne et son crédit, la population rurale conquiert une précieuse autonomie financière qui lui permet de se mettre toujours davantage au service de l'économie nationale et du pays.

Dir. J. HEUBERGER.

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Convocation

à la

II^e assemblée générale ordinaire

Dimanche 21 juin 1953, à 14 h. 30, au
« Casino » à Saint-Gall

Ordre du jour :

1. Ouverture par le président de l'Administration.
2. Election des scrutateurs.
3. Présentation des comptes et bilan de 1952 et rapport sur l'activité de la société.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan et la répartition du bénéfice.
6. Discussion.

Saint-Gall, le 8 juin 1953.

L'Administration.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Preludio

La città di San Gallo che ospita la sede Centrale dell'Unione rivendicava — evidentemente a forte ragione — il diritto ed il privilegio di accogliere entro le sue mura le assisi 1953 del raiffeisenismo elvetico.

Tutto è già pronto per accogliere festosamente i rappresentanti delle 950 Casse affiliate, per testimoniar loro quanta simpatia circonda il loro silenzioso ma altrettanto benefico operato.

Tutto quanto era disponibile venne già mobilitato a favore dei 2000 congressisti. Ciononostante non fu possibile assicurare a tutti alloggio nei pur numerosi alberghi cittadini; fu giocoforza ricorrere ai servizi dell'industria alberghiera delle borgate vicine. E qui sarà proprio il caso di ricordare quel detto popolare « non tutto il danno vien per nuocere ». Infatti i signori delegati che saranno costretti a portarsi ad Arbon, oppure ad Heiden, ovvero a Flawil o Gossau beneficeranno di

un'eccezionale occasione per ammirare la ricca campagna turgoviese o sangallese o la proverbiale nitidezza dei villaggi appenzellesi. (Basterebbe forse ricordare con quale entusiasmo ritornarono a Lugano i delegati della Svizzera interna che furono costretti a prendere alloggio a Locarno in occasione dell'organizzazione del congresso sulle rive del Ceresio nel 1950.)

* * *

Il primo mezzo secolo di attività su suolo elvetico del movimento raiffeisenista sarà degnamente ricordato nel corso di alcune manifestazioni che però si svolgeranno, secondo la buona tradizione, senza sfarzo e senza inutili fronzoli.

Sabato 20 giugno, dopo la loro abituale seduta, gli organi direttivi dell'Unione deporranno una corona sulla tomba del defunto direttore Heuberger ed in seguito inaugureranno a Bichelsee un monumento in memoria al curato Traber, il più grande pioniere del movimento raiffeisenista. Alla manifestazione presenzieranno i delegati delle Federazioni cantonali, i rap-

presentanti delle associazioni raiffeiseniste estere, gli invitati ufficiali, la stampa ed una delegazione dell'Unione centrale.

L'assemblea della cooperativa di fidejussione dell'Unione che avrà luogo domenica 21 giugno, aprirà i dibattiti di natura finanziaria e precederà la *manifestazione giubilare* che avrà inizio alle ore 16 nel Palazzo dell'Olma e che comprenderà quali punti più salienti un'allocuzione del presidente del consiglio di amministrazione dell'Unione, consigliere nazionale onorevole Dr. Eugster, ed il discorso commemorativo del direttore del servizio di revisione dell'Unione sig. Egger.

La cerimonia sarà seguita, nello stesso locale, da un pranzo in comune rallegrato da alcune produzioni musicali ed artistiche.

Questa prima riunione permetterà ai delegati di fraternizzare nella ormai tradizionale schietta e cordiale atmosfera del Congresso.

L'assemblea ordinaria dei delegati si svolgerà, pure nel Palazzo Olma, lunedì 22 giugno, ed avrà inizio alle ore 09.00.

Il discorso d'apertura del presidente dell'Unione sarà seguito dalla presentazione dei rapporti dei direttori dei differenti servizi dell'Unione. Quest'ultimi rivestiranno interesse speciale, siccome illustranti l'attuale situazione della Cassa centrale, ed i risultati ottenuti dal servizio di revisione e giacchè daranno una precisa idea dello stato di grazia goduto momentaneamente dal movimento nazionale.

Solo dopo aver ascoltato il rapporto del consiglio di sorveglianza, l'assemblea si pronuncerà in merito all'approvazione dei conti annuali 1952.

All'ordine del giorno figura ancora

una proposta dei consigli direttivi dell'Unione concernente una revisione parziale degli statuti; la nuova disposizione statutaria dovrebbe permettere un aumento dei membri del consiglio di amministrazione.

Un certo qual allargamento di questo consiglio è oltremodo giustificato e desiderabile in seguito al costante sviluppo dell'Unione e nell'intento di permettere in seguito una diretta partecipazione all'amministrazione centrale delle differenti regioni del nostro paese. Se questa proposta sarà accettata l'assemblea dovrà procedere ad una prima elezione complementare.

Il programma dettagliato è stato inviato alle singole Casse; la regia, che come per il passato sarà assicurata dai differenti servizi dell'Unione, ha già subito un accurato « rodage » e dovrebbe funzionare a regola d'arte.

Accanto alle deliberazioni assembleari, il programma prevede evidentemente anche alcune ore di lieto svago. E' infatti offerta possibilità di visitare la città ospitale, di fare delle gite in battello sul lago di Costanza, di peregrinare attraverso la fertile campagna sangallese e turgoviese sino a Bichelsee, culla del raiffeisenismo elvetico, e chi ha buon cuore può salire, in filovia s'intende, sul Säntis a 2500 m.

Il Ticino e l'Unione

di R. Giudici, revisore

Nel lontano 1923 allorché i primi raiffeisenisti di Sonvico tentarono di rompere il ghiaccio, non tutti osarono attendersi un rapido e generale sviluppo. Si voleva credere, o meglio si immaginava la popolazione rurale ticinese troppo diffidente, troppo disunita dalle lotte politiche comunali. La sincerità e la schiettezza d'animo della nostra gente, che non sa nascondere quanto le pesa sul cuore, non era forse ben compresa da tutti ed un po' ovunque si riteneva impossibile riunire quel gruppetto di volenterosi animati dal più sincero spirito cooperativistico.

Chi però conosce da vicino il ticinese (escludo quindi tanti chiacchieroni e critici fuori posto che del Ticino hanno solo una pallida idea per averne sentito parlare una qualche volta o per aver visto qualche riproduzione fotografica, così come escludo pure coloro che hanno avuto occasione di conoscere il Ticino ad ... Ascona o sul lungo lago di Lugano!) non poteva dubitare nel successo finale.

La buona opera, un sano principio sociale non può mancare di incontrare presso la nostra brava gente il meritato appoggio e sovente l'incondizionata collaborazione.

E così fu! Ringraziamo quindi i Don Rovelli, i Giacomazzi, i Malfanti e gli altri numerosi promotori di Sonvico, i cui nomi sono rimasti nell'anonimo, che hanno voluto iniziare la grande opera raiffeisenista, che non hanno voluto perdere il contatto con i fratelli d'oltre Gottardo.

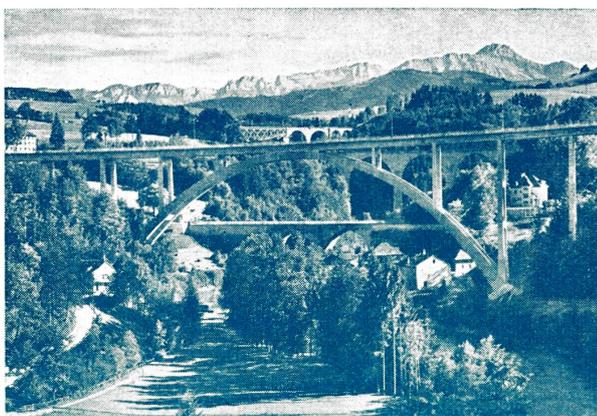
L'inizio non fu punto facile. Tutto mancava; tutto era da costruire, da iniziare. Mancavano i registri ed i moduli in

lingua italiana; i primi contatti tra la neocostituita Cassa di Sonvico e l'Unione erano meno spigliati. Ci si doveva conoscere, bisognava acquistare reciproca fiducia.

Il passo più difficile era però già stato fatto. Si aveva osato e si aveva incontrato l'auspicio appoggio della popolazione rurale.

toccò i 74 mila franchi. Al quinto anno di vita superava i 158 mila per salire a 625 507 franchi alla fine del quarto lustro di attività e toccare al 31 dicembre 1952 i 1 164 338 franchi.

Anche l'effettivo dei soci seguì di pari passo l'evoluzione del giovane istituto finanziario comunale. I 23 coraggiosi del primo momento diventarono 60 nel



San Gallo.

I ponti che allacciano la città alla circostante regione rurale.

Per ben 20 anni Sonvico non incontrò seguaci. All'ombra del suo campanile, al profumo dei suoi castagneti e protetta dai rudi Denti della Vecchia, Sonvico continuò imperterrita il suo lavoro. Seppe farsi strada; la sua azione sociale ed economica fu dapprima nota a pochi, l'eco del suo disinteressato operato non oltrepassò i confini della vita comunale. Ma i primi passi incontrarono subito larghi consensi. I depositanti non si fecero attendere eccessivamente e dopo soli 12 mesi di attività, la somma di bilancio

1930 e nel 1943 erano già 97 per diventare 142 a tutt'oggi.

Simili risultati non potevano passare inosservati alle altre nostre regioni rurali.

Verso il 1943 sotto l'impulso dell'allora direttore del servizio di revisione, sig. Heuberger, l'attività di propaganda nel Ticino prese nuovo slancio. Guadagnatasi la collaborazione del sig. avv. dr. Riva, l'Unione non lesinò sacrificio alcuno: E i meritati allori non mancarono di coronare ogni fatica. Già nel 1944 Mor-

bio Superiore venne ad associarsi a Sonvico. Ed oggigiorno 26 fiorenti istituti locali lavorano per la causa comune nei nostri villaggi ticinesi.

E questo è sicuramente il più gradito regalo che il Ticino poteva offrire all'Unione centrale in quest'anno giubilare. 26 Casse rurali fiorenti, forti, ben attrezzate, animate dal migliore spirito cooperativistico.

E questi sono solamente i primi risultati; quelli cioè che hanno permesso di iniziare la costruzione su di una solidissi-

ma base, sia morale che finanziaria. Mentre la prima risulta evidente dallo spirito che anima ogni singolo dirigente e che non può assolutamente sfuggire a chi quotidianamente vive fra loro, la seconda è facilmente documentabile alla luce di poche cifre. A fine 1952 i bilanci presentavano complessivamente 5 milioni 815 852 franchi e le Casse raggrupparono 1178 soci; a ciò deve naturalmente aggiungere il valido apporto assicurato dagli amici del Grigioni italiano (Valle di Poschiavo e Calanca) e pre-

cisamente: 6 Casse rurali, 344 soci, 1 313 800 franchi di bilancio.

La Svizzera italiana può pertanto affermare che nel cinquantesimo di fondazione dell'Unione-Madre ha già assicurato al movimento nazionale un apporto che considerate le inevitabili difficoltà che intralciano il nascere di ogni iniziativa, può senz'altro definirsi ragguardevole; l'amministrazione centrale può quindi, per l'avvenire più che giammai, far serio affidamento sul raiffeisenismo ticinese e grigione italiano.

SALUTO DA SONVICO

di Don Rovelli

Sonvico (Ticino) fu il primo fra i villaggi ticinesi che nel lontano 1923 entrava a far parte della grande famiglia della Unione Svizzera delle Casse rurali, sistema Raiffeisen. Oggi con grande entusiasmo e non solo a nome di Sonvico ma dei villaggi ticinesi tutti dove l'idea raiffeisenista ha messo stabili radici, e son ben 26 detti villaggi, sentiamo la gioia di porgere all'Unione Svizzera delle Casse rurali, sistema Raiffeisen, in San Gallo le più liete felicitazioni e gli auguri più fervidi per la prossima celebrazione del 50esimo della fondazione della Unione Svizzera stessa.

Chi scrive era presente 25 anni fa a San Gallo in occasione del Giubileo d'argento ed ebbe allora occasione di fare la conoscenza personale col pioniere delle Casse rurali svizzere, Rev. mo parroco E. Traber e cogli altri suoi primi fedeli collaboratori. Il ricordo di quanto fu fatto e detto in quella memoranda giornata giubilare non si è mai più cancellato dalla memoria.

Nel Ticino, sebbene con lungo periodo di attesa dopo la comparsa della prima Cassa rurale, vennero poi altre numerose Casse rurali che pochi anni or sono fondarono la Federazione cantonale; oggi possiamo ritenere che non passeranno 10 anni senza che la maggioranza dei villaggi ticinesi avrà la sua Cassa rurale. Il valore morale e tecnico della idea raiffeisenista è ormai evidente ed il Ticino che è lungimirante ed intuitivo per ogni cosa buona, non mancherà di riuscire nella realizzazione di quanto si attende per il bene del suo popolo ed il maggiore progresso dei villaggi.

Ai Raiffeisenisti ticinesi

di P. Ceppi, presidente della Federazione

Don, don, don!... una campana ci chiama da oltre San Gottardo. E' la squilla della cattedrale di San Gallo. E' infatti la storica città dell'abate Gallo che ha quest'anno l'onore di ospitare le falangi dei raiffeisenisti, che da quasi mille rivoli vi affluiranno in assemblea.

Il Congresso del 1953 non si confonde con quelli della tradizione. Assume un'importanza tutta particolare. Non solo perchè ha luogo a San Gallo, dove ha sede la centrale. Ma più particolarmente perchè ha il privilegio di una commemorazione. Quella del 50esimo di vita dell'Unione delle Casse rurali. La quale germogliò alla distanza di soli 3 anni dalla fondazione della prima Cassa rurale.

E poichè le felici iniziative, al servizio della collettività, non possono naufragare, se rette da persone integre, così l'Unione, capeggiata da uomini di fede, d'azione, è passata da 15 a quasi mille casse. Oggi costituisce un pilastro della economia svizzera. Una forza che incute rispetto e considerazione. Una lega benemerita.

L'avvenimento suscita anche il giubilo della giovane federazione ticinese, la quale, a nome delle sue 26 società, porge all'Unione e a tutte le consorelle svizzere un vibrante osanna per la lieta, festosa, comune ricorrenza.

Un pensiero memore ai pionieri, Traber per la Svizzera interna, Rovelli per il Ticino, nonchè ai degni continuatori per l'enorme sviluppo e il consolidamento dell'Unione: al dinamico Jean Heuberger, caduto sulla breccia, pensiamo con affetto; ai pugnaci, attuali direttori Egger e Stadelmann guardiamo grati e fiduciosi. Con l'augurio che altri successi arri-

dano al raiffeisenismo e segnino una marcia costante nel solco delle conquiste, aprendo gli scrigni dei nostri tesori materiali e spirituali a tutti i comuni che ancora ne son privi. Inoltre svacando in profondità, presso tutti quanti già beneficiano del raiffeisenismo.

Ciò in armonia anche con quanto calorosamente sostenne il defunto direttore Heuberger a Lugano, al magnifico congresso del 1950: «... Servire è la divisa raiffeisenista». A pro della popolazione rurale, quindi della Patria, la quale può essere fiera del nostro movimento.

La Federazione ticinese fa caldo appello a tutte le casse del cantone affinché almeno un rappresentante di ognuna si faccia un dovere di presenziare quest'anno alla storica assise nazionale di San Gallo. Si vuol segnare una data. Si vogliono ricavare utili insegnamenti dalle giornate del 22 e 23 giugno p.v. Dobbiam mostrare che la nostra fede, il nostro zelo, il nostro entusiasmo hanno già messo radici profonde. Che il credito mutuo guadagna terreno anche nel Ticino ed è pronto a regalare al cantone, nell'anno del centocinquantesimo della sua indipendenza, la promessa di un balzo innanzi. Così che la proporzione attuale di un comune su dieci che è al beneficio di una Cassa rurale, evolva e dia ad altre comunità gli innegabili vantaggi del cooperativismo finanziario.

L'occasione è poi propizia oltre che per fraternizzare con i raiffeisenisti d'oltralpe, anche per visitare la Svizzera orientale, che solitamente trascuriamo nei nostri itinerari turistici. E' di certo una bella regione, con le sue caratteristiche, le sue novità, le sue attrattive. Adiamoci compatti!...

La Cassa Raiffeisen rafforza la vita economica del villaggio



La Cassa rurale ha per scopo di sviluppare il risparmio ed il credito popolare secondo i principi cristiani, di promuovere con il mutuo aiuto il benessere economico e sociale dei propri soci e delle loro famiglie, in una parola di servire la comunità rurale. Art. 2 degli statuti.

Depositare i vostri risparmi alla Cassa rurale; faciliterete la realizzazione di questo scopo, mettendo contemporaneamente i capitali del villaggio al servizio dell'economia del villaggio.

Comodità — sicurezza — tassi favorevoli.

San Gallo, città del Congresso

Volgendo lo sguardo dalle colline circostanti la città, il gruppo centrale ed antico dei caseggiati attorno al monastero ed alla cattedrale risalta evidente all'occhio dell'attento osservatore; i sobborghi ad est e ad ovest sorsero solo più tardi.

L'origine del nome della città va ricercata, almeno così c'insegna la storia, ad un monaco irlandese che si chiamava appunto Sankt Gallus, il quale fondò verso il 7imo secolo un eremitaggio.

L'abbazia si trasformò rapidamente in vero centro di studi e già nel nono secolo assunse posto di primo piano nel campo scientifico e culturale, nonché artistico. Le zone adiacenti furono occupate dai commercianti e dagli artigiani, nella maggior parte venuti da lontano a rendere omaggio al Beato Gallus oppure per seguire gli studi presso la scuola del monastero. Evidentemente questi erano elementi ideali per favorire lo sviluppo del commercio.

Intorno al 12esimo secolo lo splendore letterario andò scemando, gli abati dedicando sempre maggiore attenzione agli episodi bellici nei quali assumevano sempre più un posto di primo ordine. Nel 1212 la città è dichiarata libera e da questo momento ha inizio l'ascesa politica. Solo verso il 16esimo ed il 18esimo secolo si ebbe però lo sviluppo che potremo chiamare « in grande stile » dell'in-

dustria tessile la quale andò poi guadagnandosi rapidamente larghi consensi in tutta l'Europa.

Sotto l'influenza del celebre umanista e medico sangallese Vadian, la riforma riportò una vittoria decisiva; l'abate fuggì con i monaci e nel 1530 il monastero passò alla città. Dopo la battaglia di Kappel (1531) vien reinstaurato il principato ecclesiastico; i sudditi ritornano alla vecchia fede e solo l'entrata dei francesi in Svizzera nel 1798 porrà fine alla dominazione ecclesiastica, obbligando il principe abate Pancrazio a fuggire in Germania.

Nello stesso anno la città libera venne incorporata nel nuovo Stato elvetico e nel 1803 proclamata sede principale del governo del neocostituito cantone sangallese; nel 1805, per decisione granconsigliare, il monastero cessò ogni attività.

Se il medioevo contribuì enormemente all'evoluzione storica della città di San Gallo, il 19esimo secolo segnò un nuovo periodo di fulgido splendore. Chi non ha infatti udito parlare dei tempi felici dell'industria del ricamo e dei merletti? Il denaro scorreva abbondante. Appunto a quest'epoca risale la costruzione dell'attuale moderna città. Sorsero i signorili quartieri sul versante del Rosenberg, chiese cattoliche, evangeliche e scuole. Fra altro la ben nota Scuola superiore di Commercio, la Scuola cantonale e quella di avviamento. Questi istituti, particolarmente attrezzati, seppero dare alla città il marchio della « città di studio ».

Seguì la costruzione del museo e della biblioteca Vadiana. La famosa biblioteca del monastero venne alla luce con la nuova costruzione del monastero nel 18esimo secolo.

In quell'epoca d'affari e di materialismo sorsero i quartieri all'ovest della città ed i centri industriali. Imponenti e massicce costruzioni, purtroppo senza estetica, marcano lo stile del floridissimo periodo dei ricami; epoca ingannatrice dal punto di vista artistico, che voleva unicamente documentare esteriormente la ricchezza della fiorente industria.

Capita sovente che colui che si vuol aiutare accetti l'appoggio offertogli senza una parola di ringraziamento, lasciando magari persino trapelare sentimenti di sfiducia; è ormai purtroppo quasi impossibile immaginare che, con vero spirito di disinteresse, si sia disposti a porger la mano a chi si trova nel bisogno.

Perdendo la fede in Dio si è anche perduto la fiducia negli uomini.

G. Raiffeisen.

La Suisse raiffeiseniste à fin 1952

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1952

950 Caisses Raiffeisen

dont

- 306 en Suisse romande
- 578 en Suisse alémanique
- 28 en Suisse italienne
- 38 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.	Somme du bilan Fr.	Roulement Fr.
Argovie	94	11 641	56 121	89 088 611	6 178 830	134 456 068	221 195 238
Appenzell R.-E.	3	479	1 471	2 907 925	121 948	3 922 435	5 977 052
Appenzell R.-I.	2	201	1 179	2 347 297	80 375	2 691 482	4 809 397
Bâle-Campagne	14	2 594	9 077	13 722 521	1 073 860	22 587 748	58 168 716
Berne	113	10 123	36 220	60 576 033	2 715 563	79 632 706	139 996 174
Fribourg	65	6 602	31 889	47 376 652	3 484 570	70 637 410	129 429 189
Genève	35	1 969	5 012	8 218 426	660 403	16 531 171	55 644 389
Glaris	1	129	654	1 224 310	41 192	1 384 911	1 745 605
Grisons	77	4 867	15 176	17 028 138	1 201 807	37 159 801	81 120 729
Lucerne	42	4 329	25 757	31 290 116	1 847 956	45 008 962	141 586 717
Neuchâtel	29	2 144	7 805	10 972 476	443 640	16 769 139	31 905 148
Nidwald	5	466	3 714	4 843 395	267 977	5 725 509	10 023 073
Obwald	4	436	1 952	3 286 983	139 692	4 503 325	8 369 276
Saint-Gall	81	14 729	81 760	142 781 951	11 643 371	235 224 513	614 544 210
Schaffhouse	3	375	1 772	2 995 208	185 180	4 841 268	5 656 088
Schwytz	14	2 177	11 990	14 952 635	850 501	20 744 265	35 553 974
Soleure	70	9 182	46 980	80 094 165	5 475 760	115 445 108	172 400 300
Tessin	24	1 178	1 317	2 539 481	83 693	5 815 853	12 617 926
Thurgovie	43	6 116	27 367	54 215 415	5 407 362	118 548 607	286 961 674
Uri	17	1 327	5 606	7 938 705	339 727	10 149 303	18 975 514
Vaud	70	5 790	18 831	32 517 514	2 824 991	52 883 555	114 454 141
Valais	123	12 698	30 518	45 736 798	3 418 464	78 169 970	129 597 548
Zoug	11	926	4 084	6 661 374	220 942	8 946 955	20 618 151
Zurich	10	685	3 058	4 440 498	390 860	9 826 211	20 019 222
1952	950	101 163	429 310	687 756 627	49 098 664	1 101 606 275	2 321 369 451
1951	934	98 193	411 732	632 483 593	45 534 793	1 028 646 202	2 087 695 881
Augmentation en 1952	16	2 970	17 578	55 273 034	3 563 871	72 960 073	233 673 570